Master Negative Storage Number

OCI00083.16

Etrennes intéressantes des quatre parties

A Paris

[1796]

Reel: 83 Title: 16

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

Master Negative Storage Number: OCI83.16

Control Number: AEO-6074
OCLC Number : 30905089
Call Number : W PN970.F7 ETINx
Title : Etrennes intéressantes des quatre parties du monde et des troupes de France pour l'an IVe de la République (année bissextile 1796).
Imprint : A Paris : Chez Langlois : Demoraine, [1796]
Format : 127 p. ; 94 mm.
Subject : France. Armée Registers.
Subject : Almanacs, French.
Subject : Chapbooks, French.
Subject : France History Revolution, 1796.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12/21/94
Camera Operator: CF

TABLE DES MATIÈRES.

IDÉE générale du système du Monde
Description des quatre parties du Monde.
Possession des Européens dans les Isles.
Différence des gouvernemens.
Organisation des Armées.
Appointemens et Soldes.
Code Pénal pour les Troupes.
Emplacemens des Troupes.

AVIS.

NOUS avons été obligés par les circonstances de retrancher la Liste des Députés ; l'Election étant trop proche de la vente, nous aurions été très-inexacts dans les noms. Pour satisfaire nos Lecteurs & remplir le vœu de chaque, nous avons fait un double Calendrier datant par celui Républicain lequel nous avons fait suivre jusqu'à la fin de Décembre 1796.

Bio

ETRENNES INTÉRESSANTES DES QUATRE PARTIES DU MONDE,

ET

DES TROUPES DE FRANCE.

POUR L'AN IVe DE LA RÉPUBLIQUE.

(ANNÉE BISSEXTILE 1796.)

A PARIS,

Chez { LANGLOIS fils, Imprimeur-Libraire, rue Thionville, ci-devant Dauphine, n°. 1840.
DEMORAINE, Imprimeur-Libraire rue du Petit-Pont.

AVEC TITRES DE PROPRIÉTÉ.

VENDÉMIAIRE. SEPTEMB. et OCT. 1795.

Du mot latin *Vindemia*, Vendanges qui ont lieu dans ce mois.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	merc	23	ste. Thecl.	
2 duodi	jeudi	24	Andoch.	
3 tridi	vend	25	Firmin	
4 quart.	sam.	26	ste. Just.	
5 quint.	18 *D.*	27	Côme	☉ Pl. L. le 6, à 4 h. 45 m. du matin.
6 sextid.	lundi	28	Séran	
7 septid.	mard	29	Michel	
8 octidi	merc	30	Jérôme	
9 nonidi	jeudi	1	Remi	
10 *Décadi*	vend	2	ss. Anges	
11 primid	sam.	3	Denis	
12 duodi	19 *D.*	4	François	☾ D. Q. le 12 à 7 h. 24 m. du soir.
13 tridi	lundi	5	ste. Aure	
14 quart.	mard	6	Bruno	
15 quint.	merc	7	Serge	
16 sextid.	jeudi	8	Démètre	
17 septid.	vend	9	*Denys*	
18 octidi	sam.	10	Géréon	
19 nonidi	20 *D.*	11	Nicaise.	● N. L. le 20, à 10 h. 50 m. du matin.
20 *Décadi*	lundi	12	Wilfrid	
21 primid	mard	13	Geraud	
22 duodi	merc	14	Caliste	
23 tridi	jeudi	15	ste. Thé.	
24 quar..	vend	16	Gal	
25 quint.	sam.	17	Cerbon.	
26 sextidi	21 *D.*	18	Luc, év.	☽ Pr. Q. le 28. à 8 h. 20 m. du soir.
27 septidi	lundi	19	Savin.	
28 octidi	mard	20	Sendou	
29 nonidi	merc	21	ste. Urs.	
30 *Décadi*	jeudi	22	Melon	

1er MOIS. Signe, la Balance ♎.

Le Soleil à la ♎ le 6e jour complém. de l'an 3e, à 2 h. 41 min. du soir.

Jour M.	Levor du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.	Jour de l.	Leve. de la L. H.	M.	Couc. de la L. H.	M.
1	5	57	6	2	0 Sud	9	21	4 Soir	17	Matin	
2	5	59	6	1	0	32	22	4	53	0	26
3	6	0	5	59	0	55	23	5	25	1	32
4	6	2	5	57	1	19	24	5	55	2	45
5	6	4	5	55	1	42	25	6	22	4	0
6	6	6	5	53	2	6	26	6	48	5	20
7	6	7	5	52	2	29	27	7	18	6	40
8	6	9	5	50	2	52	28	7	5	8	0
9	6	11	5	48	3	16	29	8	37	9	23
10	6	13	5	46	3	39	30	9	11	10	41
11	6	14	5	45	4	2	1	10	1	11	7
12	6	16	5	43	4	26	2	11	0	1 Soir	3
13	6	18	5	41	4	49	3	11	1	2	8
14	6	2	5	39	5	12	4	Matin		2	57
15	6	22	5	37	5	35	5	0	16	3	37
16	6	24	5	36	5	58	6	1	14	4	40
17	6	25	5	34	6	21	7	2	22	4	38
18	6	27	5	32	6	44	8	3	30	5	3
19	6	29	5	30	7	6	9	4	34	5	25
20	6	31	5	29	7	29	10	5	41	5	47
21	6	32	5	27	7	51	11	6	47	6	8
22	6	34	5	25	8	14	12	7	48	6	31
23	6	36	5	23	8	36	13	8	53	6	55
24	6	38	5	21	8	58	14	9	56	7	25
25	6	39	5	20	9	20	15	10	58	7	58
26	6	41	5	18	9	42	16	11	56	8	37
27	6	43	5	16	10	4	17	0 Soir	51	9	24
28	6	45	5	15	10	26	18	1	41	10	18
29	6	46	5	13	10	47	19	2	22	11	20
30	6	48	5	11	10	8	20	2	59	Matin	

White PN 970. F7 E7 W

BRUMAIRE. OCTOB. ET NOV.

Il é des mots *Brumes & Brouillards* qui nous annoncent les approches de l'Hyver.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	vend	23	Hilarion	
2 duodi	ſame	24	Magloir.	
3 tridi	22 *D.*	25	Crépin	
4 quarti.	lundi	26	Ruſtiqu	
5 quinti.	mard	27	Frumen	
6 ſextidi	merc	28	Sim. Jud	
7 ſeptidi	jeudi.	29	Faron	☉ P. L. le 5, à 8h. 4 m. du ſoir.
8 octidi	vend	30	Lucain	
9 nonidi	ſame	31	*Vigile j.*	
10 *Décadi*	23 *D.*	1	TOUSSA.	
11 primid	lundi	2	*Morts.*	
12 duodi	mard	3	Marcel	☾ D. Q. le 12, à 5 h. 49 m. du mat.
13 tridi	merc	4	Charles	
14 quarti.	jeudi	5	Bertille	
15 quinti.	vend	6	Léonard	
16 ſextidi	ſame	7	Willebr.	
17 ſeptidi	24 *D.*	8	stes Rel.	
18 octidi	lundi	9	Maurin	
19 nonidi	mard	10	Léon	
20 *Décadi*	merc	11	Martin	● N. L. le 20, à 4 h. 20 m. du mat.
21 primid	jeudi	12	Vrain	
22 duodi	vend	13	Gondul.	
23 tridi	ſame	14	Martin	
24 quarti.	25 *D.*	15	Eugène	
25 quinti.	lundi	16	Eucher	
26 ſextidi	mard	17	Agnan	
27 ſeptidi	merc	18	Aule	☽ Pr. Q. le 28, à 6 h. 12. m. du mat.
28 octidi	jeudi	19	Eliſabet.	
29 nonidi	vend	20	Emond	
30 *Décadi*	ſame	21	Pr. N.D.	

IIe MOIS. Signe, le Scorpion ♏.

Le Soleil au ♏ le 30 du préc. à 10 h. 43 m. du soir.

Nomb.	Lever du Sol H. M.	Couc. du Sol H. M.	Décli. du Sol D. M.		Dif.	Lever de la L. H. M.	Couc. de la L. H. M.
1	6 50	5 9	11 30	Aus.	21	3 Soir. 31	0 28 Matin.
2	6 52	5 8	11 51		22	4 0	1 10
3	6 55	5 6	12 11		23	4 26	2 58
4	6 55	5 4	12 32		24	4 53	4 15
5	6 57	5 3	12 52		25	5 20	5 37
6	6 58	5 1	13 13		26	6 51	6 59
7	7 0	6 59	13 32		27	6 24	8 22
8	7 2	6 58	13 52		28	7 7	9 43
9	7 3	6 56	14 12		29	7 56	10 59
10	7 5	6 54	14 31		30	8 56	0 Soir. 50
11	7 7	6 53	14 50		1	10 59	1 0
12	7 8	6 51	15 9		2	11 7	1 44
13	7 10	6 50	15 28		3	Matin	2 19
14	7 11	6 48	15 46		4	0 16	2 48
15	7 13	6 47	16 4		5	1 25	3 13
16	7 14	6 45	16 22		6	2 30	3 35
17	7 15	6 43	16 40		7	3 36	3 59
18	7 18	6 42	16 57		8	4 40	4 16
19	7 19	6 40	17 14		9	5 42	4 37
20	7 21	6 39	17 30		10	6 45	5 30
21	7 22	6 37	17 47		11	7 48	5 27
22	7 23	6 36	18 3		12	8 51	5 58
23	7 25	6 35	18 19		13	9 51	6 35
24	7 27	6 33	18 34		14	10 47	7 18
25	7 28	6 32	18 49		15	11 38	8 10
26	7 29	6 30	19 4		16	0 Soir. 20	9 8
27	7 30	6 29	19 18		17	0 59	10 12
28	7 32	6 28	19 32		18	1 29	11 19
29	7 33	6 27	19 46		19	1 57	Matin
30	7 37	6 25	19 59		20	2 25	0 31

FRIMAIRE. NOV. ET DÉC.

Ainſi nommé de frimats, brouillard froid & épais, qui pendant ce mois tombe blanc ſur les arbres & ſur la terre.

Jours des Décades.	Jours de la Semaine.		Noms des Saints.	Phaſes de la Lune.
1 primid	20 *D.*	22	Cécile	
2 duodi	lundi	23	Clément	
3 tridi	mard	24	Séverin	
4 quart.	merc	25	Cather.	
5 quint.	jeudi	26	Gen. Ar.	○ P. L. le 5, à 11 h. 53 m. du ſoir.
6 ſext di	vend	27	Vital	
7 ſeptidi	ſame	28	Soſthèn.	
8 octidi	21 *D.*	29	*Avent*	
9 nonidi	lundi	30	André	
10 *Decadi*	mard	1	Éloi	
11 primid	merc	2	Fr. Xay.	☾ D. Q. le 11, à 7 h. 48 m. du ſoir.
12 duodi	jeudi	3	Barbe	
13 tridi	vend	4	Sabas	
14 quart.	ſame	5	Fare	
15 quint.	22 *D.*	6	Nicolas	
16 ſextidi	lundi	7	Gorgon	
17 ſeptidi	mard	8	*Concept.*	
18 octidi	merc	9	Volère	
19 nonidi	jeudi	10	Fulcien	● N. L. le 19, à 11 h. 26 m. du ſoir.
20 *Decadi*	vend	11	Damaſe	
21 primid	ſame	12	Luce	
22 duodi	23 *D.*	13	Nicaiſe	
23 tridi	lundi	14	Maxim.	
24 quart.	mard	15	Adélaïd.	
25 quint.	merc	64	*Tems.*	
26 ſextidi	jeudi	17	Menris	
27 ſeptidi	vend	18	Olimpie.	☽ P. Q. le 17. à 7 h. 30 m. du ſoir.
28 octidi	ſame	19	Philigr	
29 nonidi	24 *D.*	20	Iſchir.	
30 *Decadi*	lundi	21	Thomas	

IIIe MOIS. Signe, e Sagittaire ♐.

Le Soleil au ♐ le 30 du préced., à 7 h. du matin.

J. du M.	Lever du Sol H. M.	Couc. du Sol H. M.	Décli. du Sol D. M.		J. de L.	Lever de la L. H. M.		Couc. de la L. H. M.	
1	7 35	4 24	20	Aust. 12	21	2	Soir. 0	1	Matin 42
2	7 36	4 23	20	25	22	3	15	3	4
3	7 38	4 22	20	37	23	3	42	4	23
4	7 39	4 21	20	46	24	4	14	5	45
5	7 40	4 20	21	1	25	4	51	7	9
6	7 41	4 18	21	12	26	5	36	8	28
7	7 42	4 17	21	22	27	6	31	9	42
8	7 43	4 16	21	32	28	7	35	10	44
9	7 45	4 15	21	42	29	8	44	11	33
10	7 46	4 14	21	32	1	9	57	0	Soir. 14
11	7 46	4 14	21	1	2	11	5	0	45
12	7 47	4 13	22	9	3	Matin		1	12
13	7 48	4 12	22	18	4	0	12	1	36
14	7 49	4 11	22	25	5	1	18	1	56
15	7 50	4 10	22	33	6	2	24	2	16
16	7 50	4 10	22	39	7	3	26	2	36
17	7 51	4 9	22	46	8	4	30	2	57
18	7 51	4 9	22	52	9	5	30	3	23
19	7 52	4 8	22	57	10	6	36	3	53
20	7 52	4 8	23	2	11	7	36	4	26
21	7 53	4 7	23	7	12	8	33	5	6
22	7 53	4 7	23	11	13	9	35	5	54
23	7 54	4 6	23	15	14	10	10	6	46
24	7 54	4 6	23	18	15	10	50	"	52
25	7 54	4 6	23	21	16	11	23	8	58
26	7 55	4 5	23	23	17	11	52	10	8
27	7 55	4 5	23	25	18	C.	Soir. 17	11	18
28	7 55	4 5	23	26	19	0	48	Matin	
29	7 55	4 5	23	27	20	1	5	0	32
30	7 55	4 5	23	27	21	1	20	1	48

NIVOSE. DÉC. ET JANV. 1796 bissextile.

Du mot latin *Nives*, neiges, qui blanchisse la terre dans ce mois.

JOURS des Déc des.	JOURS de la semaine	NOMS des Saints.	Phases de la lune
1 primid	mard	Sylvestre	
2 duodi	merc	23 Yves	
3 tridi	jeudi	24 *Vigil. jeûn.*	○ P.L. le 4 à 10 h. 31 m. du matin.
4 quart.	vend	25 NOEL	
5 quint.	same	26 *Etienne*	
6 sextidi	*Dim.*	27 *Jean, évan.*	
7 septidi	lundi	28 Innocens	
8 octidi	mard	29 Thomas	
9 nonidi	merc	30 ste Colomb	
10 *Décadi*	jeudi	31 Sylvestre	
11 primid	vend	1 *Circoncision*	☾ D.Q. le 11, à 1 h. 11 m. du soir.
12 duodi	same	2 Basile	
13 tridi	*Dim.*	3 *Geneviève*	
14 quart.	lundi	4 Rigobert	
15 quint.	mard	5 Siméon.	
16 sextidi	merc	6 EPIPHANIE	
17 septidi	jeudi	7 Theau	
18 octidi	vend	8 Lucien	
19 nonidi	same	9 Pierre	● N.L. le 19, à 5 h. 14 m. du soir.
20 *Décadi*	1 *D.*	10 Paul	
21 primid	lundi	11 Hygin	
22 duodi	mard	12 Arcade	
23 tridi	merc	13 Bapt. N. S.	
24 quart.	jeudi	14 Hilaire	
25 quint.	vend	15 Maur.	
26 sextid.	same	16 Guillaume	☽ P.Q. le 27, à 3 h. 36 m. du matin.
27 septidi	2 *D.*	17 Antoine	
28 octidi	lundi	18 Ch. de S. P.	
29 nonidi	mard	19 Sulpice	
30 *Décadi*	merc	20 Sébastien	

IVe MOIS. Signe, le Capricorne ♑. (*Hyv.*)

Le Soleil au ♑ le 30 du préc., à 7 h. 24 m. du matin.

Jan.	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.	Jour	Lever de la L. H.	M.	Couc. de la L. H.	M.
1	7	56	4	5	23	Australe 27	22	1	Soir 57	3	Matin 5
2	7	56	4	5	23	27	23	2	30	4	25
3	7	55	4	5	23	26	24	3	10	5	40
4	7	55	4	5	23	24	25	4	0	7	3
5	7	54	4	6	23	22	26	5	0	8	11
6	7	54	4	6	23	20	27	6	9	9	10
7	7	54	4	6	23	19	28	7	21	9	56
8	7	54	4	6	23	13	29	8	32	10	37
9	7	53	4	7	23	10	30	9	45	11	1
10	7	53	4	7	23	5	1	10	51	11	27
11	7	52	4	8	23	1	2	11	58	11	49
12	7	52	4	8	22	55	3	Matin		0	Soir 9
13	7	51	4	9	22	40	4	1	3	0	29
14	7	51	4	10	22	43	5	2	6	0	49
15	7	50	4	10	22	37	6	3	9	1	13
16	7	49	4	11	22	30	7	4	13	1	40
17	7	49	4	11	22	22	8	5	13	2	12
18	7	48	4	12	22	14	9	6	13	2	51
19	7	47	4	13	22	6	10	7	9	3	37
20	7	46	4	14	21	57	11	7	56	4	30
21	7	45	4	15	21	48	12	8	38	5	31
22	7	44	4	16	21	38	13	9	15	6	38
23	7	43	4	17	21	28	14	9	45	7	45
24	7	42	4	18	21	18	15	10	12	8	57
25	7	41	4	19	21	7	16	10	35	10	8
26	7	40	4	20	20	56	17	10	58	11	19
27	7	39	4	21	20	44	18	11	20	Matin	
28	7	38	4	22	20	32	19	11	Soir 49	0	37
29	7	37	4	24	20	19	20	0	17	1	54
30	7	36	4	25	20	6	21	0	51	3	11

PLUVIOSE, Janvier et Février.

Du mot latin *Pluvia*, Pluies, qui tombent avec abondance dans ce mois.

Jours des Décades.	Jours de la Semaine		Noms des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	jeudi	21	ste Agnès	
2 duodi	vend	22	Vincent	
3 tridi	same	23	Ildefonse	☉ P. L. le
4 quart.	*Dim.*	24	*Septuagés.*	3, à 10 h
5 quint.	lundi	25	C. de S. P.	19 m. du
6 sextidi	mard	26	ste Paule	soir.
7 septidi	merc	27	Julien	
8 octidi	jeudi	28	Cyrille.	
9 nonidi	vend	29	Fr. de Sales	
10 *Décad.*	same	30	ste Batilde	
11 primid	*Dim.*	31	*Sexagésime*	☾ D. Q. l
12 duodi	lundi	1	Ignace	11, à 9 h
13 tridi	mard	2	*Purification*	11 m. d
14 quart.	merc	3	Blaise	matin.
15 quint.	jeudi	4	Philéas	
16 sextidi	vend	5	ste Agathe	
17 septidi	same	6	Vast	
18 octidi	*Dim.*	7	*Quinquagés.*	
19 nonidi	lundi	8	Jean de M.	● N. L.
20 *Décadi*	mard	9	ste Apolline	19, à 11 h
21 primid	merc	10	*Cendres*	9 min. d
22 duodi	jeudi	11	Séverin	matin.
23 tridi	vend	12	Les 5 Plaies	
24 quart.	same	13	Lezin	☽ P. Q. l
25 quint.	1 *D.*	14	*Quadragés.*	24, à 1 h
26 sextidi	lundi	15	Faustin	43 m. d
27 septidi	mard	16	ste Julienne	soir.
28 octidi	merc	17	4 *Temps*	
29 nonidi	jeudi	18	Siméon	
30 *Décadi*	vend	19	Moyse	

Ve. MOIS. Signe, le Verſeau ♒.

Le Sol. au ♒ le 29 du pr., à 5 h. 45 m. du ſ.

J. du M.	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.		J. de L.	Lever de la L H.	M.		Couc. de la L H.	M.	
1	7	34	4	26	19	53	Australes.	22	1	33	Soir.	4	38	Matin.
2	7	33	4	27	19	40		23	2	28		5	40	
3	7	32	4	29	19	26		24	3	32		6	42	
4	7	31	4	30	19	11		25	4	43		7	33	
5	7	29	4	31	18	57		26	5	59		8	15	
6	7	28	4	32	18	42		27	7	11		8	49	
7	7	26	4	34	18	26		28	8	23		9	16	
8	7	25	4	36	18	11		29	9	32		9	40	
9	7	24	4	37	17	55		30	10	40		10	2	
10	7	22	4	39	17	38		1	11	46		10	23	
11	7	21	4	39	17	22		2	Matin			10	44	
12	7	19	4	42	17	5		3	0	48		11	7	
13	7	18	4	43	16	47		4	1	52		11	33	
14	7	16	4	45	16	30		5	2	53		0	3	Soir.
15	7	14	4	46	16	12		6	3	54		0	38	
16	7	13	4	48	16	54		7	4	51		1	21	
17	7	11	4	49	15	36		8	5	44		2	13	
18	7	10	4	51	15	17		9	6	29		3	12	
19	7	8	4	53	14	58		10	7	12		4	18	
20	7	7	4	54	14	39		11	7	42		5	28	
21	7	5	4	56	14	19		12	8	10		6	39	
22	7	3	4	57	14	0		13	8	35		7	52	
23	7	1	4	59	13	40		14	8	58		9	8	
24	7	0	5	1	13	20		15	9	22		10	23	
25	6	58	5	2	12	59		16	9	48		11	39	
26	6	57	5	4	12	39		17	10	15		Matin		
27	6	55	5	6	12	18		18	10	49		0	56	
28	6	54	5	7	11	57		19	11	26		2	11	
29	6	51	5	9	11	36		20	0	15	Soir.	3	23	
30	6	50	5	11	11	15		21	1	13		4	20	

VENTÔSE. FÉVRIER ET MARS.

Du mot latin *Ventus* vent qui vient dans ce mois sécher la terre & qui occasionne les giboulées.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	same	20	Eucher	
2 duodi	2 *D.*	21	*Remin. scere*	
3 tridi	lundi	22	Ch. de s. P.	⊙ P. L. le
4 quart.	mard	23	P. Damien	3, à 11 h.
5 quint.	merc	24	Prétextat	9 min. du
6 sextidi	jeudi	25	Mathias	matin.
7 septidi	vend	26	Porphyre	
8 octidi	same	27	ste Honori	
9 nonidi	3 *D.*	28	*Oc*	
10 *Décadi*	lundi	29	Otwald	
11 primid	mard	1	Aubin	☾ D. Q. le
12 duodi	merc	2	Simplice	11, à 6 h.
13 tridi	jeudi	3	ste Gunégo	1 m. du
14 quart.	vend	4	Casimir	matin.
15 quint.	same	5	Drausin	
16 sextidi	4 *D.*	6	*Lætare*	
17 septidi	lundi	7	ste Perpét.	
18 octidi	mard	8	Jean de D.	
19 nonidi	mer	9	ste Françoi.	● N. L. le
20 *Décadi*	jeudi	10	Doctovée	19, à 1 h.
21 primid	vend	11	4 Martyrs	9 min. du
22 duodi	same	12	Pol de Léon	matin.
23 tridi	5 *D.*	13	*Passion*	
24 quart.	lundi	14	Lubin	
25 quint.	mard	15	Zacharie	☽ P. Q. le
26 sextidi	merc	16	Abraham	25, à 8 h.
27 septidi	jeudi	17	ste Gertrud	58 m. du
28 octidi	vend	18	Compassion	soir.
29 nonidi	same	19	Joseph	
30 *Décadi*	6 *D.*	20	*Rameaux*	

VIe MOIS. Signe, les Poissons)(.
Le Sol. aux)(le 19 du pr., à 8 h. 32 m. du m.

J. du M.	Lever du Sol. H.	M.	Couc. du Sol. H.	M.	Décli. du Sol. D.	M.
1	6	48	5	13	10	53
2	6	46	5	14	10	32
3	6	45	5	16	10	10
4	6	43	5	18	9	48
5	6	41	5	20	9	26
6	6	39	5	22	9	4
7	6	38	5	23	8	41
8	6	36	5	25	8	19
9	6	34	5	27	7	56
10	6	32	5	29	7	34
11	6	30	5	31	7	11
12	6	29	5	32	6	48
13	6	27	5	34	6	25
14	6	25	5	36	6	2
15	6	23	5	38	5	38
16	6	21	5	39	5	15
17	6	20	5	41	4	52
18	6	18	5	43	4	28
19	6	16	5	45	4	5
20	6	14	5	47	3	41
21	6	12	5	48	3	18
22	6	11	5	50	2	54
23	6	9	5	52	2	30
24	6	7	5	54	2	7
25	6	5	5	56	1	43
26	6	3	5	58	1	19
27	6	2	5	55	0	56
28	6	0	6	53	0	32
29	5	58	6	59	0	8
30	5	56	6	54	0	14

J. del.	Lever de la L.		Couc. de la L.	
	H.	M.	H.	M.
22	2	Soir. 22	5	Matin 23
23	3	33	6	7
24	4	45	6	44
25	6	0	7	15
26	7	11	7	40
27	8	21	8	3
28	9	29	8	25
29	10	35	8	48
30	11	40	9	10
1	Matin		9	35
2	0	41	10	3
3	1	45	10	36
4	2	43	10	16
5	3	36	0	Soir. 5
6	4	27	1	1
7	5	9	2	4
8	5	42	3	22
9	6	13	4	25
10	6	41	5	40
11	7	7	6	55
12	7	31	8	11
13	7	55	9	31
14	8	22	10	50
15	8	5	Matin	
16	9	30	0	6
17	10	15	1	20
18	11	12	2	28
19	0	Soir. 14	3	26
20	1	24	4	12
21	2	27	4	51

GERMINAL. MARS ET AVRIL.

Du mot latin *Germinare*, germer; parce que dans ce mois c'est la formation & le développement de la fève.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 prim.	lundi	21	Benoît	
2 duo.	mard	22	Epaphordi	
3 tridi.	merc	23	Victorin	☉ P. L. le 3, à 1 h. du mat.
4 quar.	jeudi	24	Siméon	
5 quin.	vend	25	*Vend.-Saint*	
6 sexti.	same	26	Ludger	
7 septi.	*Dim*	27	PAQUES	
8 octi.	*lundi*	28	Gontrand	
9 noni.	*mard*	29	Eustase	
10 *Déc.*	merc	30	Rieul	
11 prim.	jeudi	31	Arace	☽ D. Q. le 11, à 7 h. 43 m. du matin.
12 duo.	vend	1	Hugues	
13 tridi.	same	2	Franç. de P	
14 quar.	1 *D.*	3	*Quasimodo*	
15 quin.	lundi	4	ANNONCIA	
16 sexti.	mard	5	Vincent	
17 septi.	merc	6	Prudence	
18 octi.	jeudi	7	Hégésippe	● N. I. le 18, à 12 h. du m.
19 noni.	vend	8	Perpétue.	
20 *Déc.*	same	9	ste MARIE	
21 prim.	2 *D.*	10	Macaire	
22 duo.	lundi	11	Léon	
23 tridi.	mard	12	Jules	
24 quar.	merc	13	Hermengile	
25 quin.	jeudi	14	Tiburce	☽ P. Q. le 25, à 4 h. 11 m. du matin.
26 sexti.	vend	15	Paterne	
27 septi.	same	16	Fructueux	
28 octi.	3 *D.*	17	Anicet	
29 noni.	lundi	18	Parfait	
30 *Déc.*	mard	19	Ephege	

VIIe MOIS. Signe, le Bélier ♈. (*Print.* Le Sol. au ♈ le 30 du préc., à 8h. 51 m. du m

Jour du M.	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.	Jour de L.	Lever de la L H.	M.	Couc. de la L H.	M.
1	5	54	6	7	0 Boréale.	38	22	3 Soir.	49	—	—
2	5	53	6	8	1	2	23	5	2	5 Matin.	48
3	5	51	6	10	1	25	24	6	12	6	11
4	5	49	6	12	1	49	25	7	20	6	36
5	5	47	6	14	2	12	26	8	26	6	58
6	5	45	6	16	2	36	27	9	32	7	17
7	5	43	6	17	2	59	28	10	37	7	41
8	5	41	6	19	3	23	29	11	40	8	8
9	5	40	6	21	3	46	1	Matin		8	40
10	5	38	6	23	4	9	2	0	41	9	18
11	5	36	6	25	4	32	3	1	37	10	2
12	5	35	6	26	4	55	4	2	26	10	53
13	5	33	6	28	5	18	5	3	9	11	51
14	5	31	6	30	5	41	6	3	48	1 Soir.	0
15	5	9	6	32	6	4	7	4	20	2	10
16	5	27	6	33	6	27	8	4	48	3	24
17	5	26	6	35	6	49	9	5	14	4	39
18	5	24	6	37	7	12	10	5	37	5	58
19	5	22	6	39	7	34	11	6	3	7	18
20	5	20	6	41	7	57	12	6	30	8	39
21	5	19	6	42	8	19	13	7	1	10	0
22	5	17	6	44	8	41	14	7	36	11	19
23	5	15	6	46	9	2	15	8	20	Matin	
24	5	13	6	48	9	24	16	9	13	0	30
25	5	12	6	49	9	46	17	10	14	1	31
26	5	10	6	51	10	7	18	11	16	2	21
27	5	8	6	53	10	28	19	0 Soir.	33	3	2
28	5	7	6	54	10	49	20	1	46	3	34
29	5	5	6	56	11	10	21	2	56	4	1
30	5	3	6	58	11	31	22	4	5	4	25

FLORÉAL, Avril et Mai.

Du mot latin *Flora*, Fleur; c'est dans ce mois l'épanouissement des fleurs.

Jours des Décades.	Jours de la Semaine	Noms des Saints.	Phases de la Lune.
1 prim.	merc 20	ste Hildego	
2 duo.	jeudi 21	Anselme	☉ P. L. le
3 tridi.	vend 22	ste Opport.	2, à 3 h.
4 quar.	same 23	Georges	37 m. du
5 quin.	4 *D.* 24	sre Beuve	soir.
6 sexti.	lundi 25	Marc, *abst.*	
7 septi.	mard 26	Clet	
8 octi.	merc 27	Polycarpe	
9 noni.	jeudi 28	Vital	
10 *Déc.*	vend 29	Robert	☾ D. Q. le
11 prim.	same 30	Eutrope	10, à 8 h.
12 duo.	5 *D.* 1	Jacq. & Ph.	du soir.
13 tridi.	lundi 2	*Rogations.*	
14 quar.	mard 3	Inv. ste Cr.	
15 quin.	merc 4	ste Moniqu	
16 sexti.	jeudi 5	ASCENSION	
17 septi.	vend 6	J. P. Latine	● N. L. le
18 octi.	same 7	Stanislas	17, à 8 h.
19 noni.	6 *D.* 8	Desiré	54 m. du
20 *Déc*	lundi 9	Grégoire	soir.
21 prim.	mard 10	Gordien	
22 duo.	merc 11	Mamert	
23 tridi.	jeudi 12	Nérée	
24 quar.	vend 13	Servais	☽ P. Q. le
25 quin.	same 14	*Vig.-jeûne.*	24, à 12 h.
26 sexti.	*Dim.* 15	PENTECO	24 m. du
27 septi.	*lundi* 16	Honoré	matin.
28 octi.	*mard* 17	Paschal	
29 noni.	merc 18	4 *Tems*	
30 *Déc.*	jeudi 19	Célestin	

VIIIe MOIS. Signe, le Taureau ♉.

Le Sol. au ♉ le 29 du pr., à 9 h. 30 m. du s.

J. du M.	Lever du Sol H. M.	Couc. du Sol H. M.	Décli. du Sol D. M.		J. de l'A.	Lever de la L. H. M.		Couc. de la L. H. M.	
1	5 2	6 59	11	Boreale	23	5	Soir. 13	4	Matin. 47
2	5 0	7 1	12	11	24	6	22	5	10
3	4 58	7 3	12	31	25	7	29	5	30
4	4 56	7 4	12	51	26	8	33	5	53
5	4 55	7 6	13	11	27	9	37	6	17
6	4 53	7 8	13	40	28	10	38	6	45
7	4 52	7 9	13	49	29	11	37	7	19
8	4 50	7 11	14	8	30	Matin		8	1
9	4 48	7 13	14	27	1	0	28	8	50
10	4 47	7 14	14	56	2	1	14	9	45
11	4 45	7 17	15	34	3	1	53	10	47
12	4 44	7 17	15	22	4	2	27	11	55
13	4 42	7 19	15	40	5	2	55	1	Soir. 5
14	4 41	7 20	15	57	6	3	21	2	20
15	4 39	7 22	16	15	7	3	44	3	35
16	4 38	7 23	16	32	8	4	8	4	51
17	4 36	7 25	16	48	9	4	33	6	14
18	4 34	7 26	17	5	10	5	2	7	38
19	4 33	7 28	17	21	11	5	35	9	1
20	4 31	7 29	17	37	12	6	15	10	18
21	4 39	7 31	17	52	13	7	6	11	26
22	4 29	7 32	18	8	14	8	5	Matin	
23	4 27	7 34	18	23	15	9	15	0	23
24	4 26	7 35	18	37	16	10	26	1	7
25	4 25	7 36	18	52	17	11	39	1	43
26	4 23	7 37	19	6	18	0	Soir. 51	2	11
27	4 22	7 39	19	19	19	2	0	2	35
28	4 21	7 40	19	33	20	3	7	2	56
29	4 20	7 41	19	46	21	4	12	3	15
30	4 18	7 43	19	58	22	5	18	3	35

DES PLANÈTES.

TEMS DE LEURS RÉVOLUTIONS.

Planètes.	*Ans.*	*Jours.*	*heur.*	*min.*	*sec.*
☉ Soleil (1)	1	0	6	9	11
☽ Lune	0	27	7	43	1
☿ Mercure	0	87	23	15	37
♀ Vénus	0	224	16	94	12
♃ Jupiter	1	321	23	30	43
♂ Mars	11	317	8	51	25
♄ Saturne	29	176	14	36	42

DISTANCES MOYENNES (2) DU SOLEIL ET DES PLANÈTES A LA TERRE.

	en lieues communes.
Le Soleil	34,761,680
La Lune	86,324
Mercure (3)	13,456,204
Vénus	25,144,250
Mars	52,966,122
Jupiter	180,794,791
Saturne	331,604,454

(1) On sait que la révolution du Soleil n'est qu'apparente, & que l'on doit l'attribuer à la Terre.

(2) La distance moyenne est celle qui tient le milieu entre la plus grande & la plus petite distance, l'Apogée & le Périgée.

(3) Les distances de Mercure & de Vénus sont relatives ici au Soleil ; car, par rapport à la Terre, elles sont les mêmes ou environ, que celle du Soleil à la Terre.

IDÉE GÉNÉRALE

Du ſyſtême du Monde ſuivant COPERNIC.

Le Soleil doit être conſidéré comme centre, ou à-peu-près, de notre monde planétaire, & les planètes tournent autour de cet aſtre immobile dans l'ordre ſuivant: *Mercure*, *Vénus*, la *Terre*, accompagnés de la *Lune*, *Mars*, *Jupiter* & *Saturne*. En réfléchiſſant à l'extrême petiteſſe de la terre, en comparaiſon de tant de globes énormes, que l'on remarque dans l'Univers, à des diſtances prodigieuſes; & depuis qu'à l'aide du téleſcope, on a vu, ſans incertitude, des planètes tourner ſur leur axe comme le Soleil, il devient impoſſible de comprendre que tout l'Univers tourne en vingt-quatre heures autour d'un atôme tel que la *Terre*, & de refuſer à cette planète-ci un ſecond *mouvement de rotation* ſur ſon axe dans cet eſpace de tems. Ce mouvement une fois admis, il a été facile d'admettre un ſecond *mouvement de la terre ſur l'écliptique*, dans une année: ce qui étoit indiqué par le phénomène des ſtations & des rétrogradations des aſtres, qui ne ſont que de pures apparences. La ſimplicité du ſyſtême de *Copernic* anéantit ces bizarreries incroyables. Tous les objets éloignés de la terre nous font appercevoir ſon mouvement. Le navigateur monte ſur un vaiſſeau, qui ſe meut ſans qu'il s'en apperçoive, voit des côtes s'éloigner de lui, enſuite d'autres qui s'en approchent: nous voyons de même le Ciel & tous les aſtres ſe mouvoir dans un ſens, & nous avertir de notre propre mouve-

ment en ſens contraire. C'eſt d'occident en orient que s'exécutent tout à-la-fois le mouvement diurne de la terre ſur ſon axe, & ſon mouvement annuel dans l'écliptique. L'*alternative du jour & de la nuit*, vient de ce que la terre, dans le premier mouvement, expoſe ſucceſſivement toutes ſes parties au Soleil. Le ſecond mouvement opère l'*inégalité des jours & des nuits*, ainſi que la *viciſſitude des ſaiſons*, au moyen de l'inclinaiſon & du parallélisme de l'axe de la terre. Sa vîteſſe dans ſon mouvement de rotation, eſt de 15 degrés ou trois cent ſoixante-quinze lieues communes par heure; car ce nombre de lieues multiplié par vingt-quatre heures, donne un produit égal à la circonférence de notre globe. Cette vîteſſe eſt à peu près comme celle d'un boulet de canon de vingt-quatre livres, que l'on eſtime être de deux cent cinquante toiſes dans la première ſeconde du tems. C'eſt de la diſtance moyenne du ſoleil à la terre que l'on conclut la grandeur de l'orbite qu'elle décrit annuellement autour de cet aſtre: il en réſulte qu'elle parcourt près de cinq cent quatre-vingt-dix neuf mille cinquante-quatre lieues par jour; ce qui fait environ vingt-quatre mille neuf cent ſoixante lieues & demie par heure. Quelque rapide que ſoit ce mouvement, il n'eſt preſque rien en comparaiſon de celui que les anciens ſyſtêmes attribuent néceſſairement aux aſtres, à cauſe de l'orbite immenſe qu'ils avoient à décrire autour de nous.

DE LA TERRE,
Considérée séparément.

L'observation de la hauteur méridienne du soleil en différens pays, a dû d'abord apprendre aux hommes que la *terre* étoit *ronde*. Son ombre dans les éclipses de lune n'a pas d'autre forme. Les vaisseaux en pleine mer paroissent ou disparoissent par degré: les objets sur terre, de même, à mesure que l'on s'en approche ou que l'on s'en éloigne. Toutes ces apparences ne peuvent être que l'effet de la courbure de la terre. D'ailleurs plusieurs navigateurs ont fait le tour du monde; & c'est par-là qu'on s'est pleinement convaincu de l'existence des *Antipodes*, c'est-à-dire, des peuples qui ont les pieds diamétralement opposés aux nôtres, & qui ont minuit quand nous avons midi. En observant le changement des hauteurs, soit du pôle ou des astres, & mesurant ensuite une très-petite partie de notre globe, on est parvenu à en connoître l'étendue. Par exemple, on a trouvé un degré de courbure entre *Paris* & *Amiens*: or, cette distance, mesurée directement, a été de 57,074 toises, ou 25 lieues communes; dont les 360 degrés, qui forment la *circonférence de la terre*, valent 9000 de ces mêmes lieues. Vu l'inégalité des mesures de plusieurs degrés en différens lieux de la terre, on adopte communément pour la valeur d'un degré moyen, ou pour 25 lieues communes, la quantité de 57.060 toises; de sorte que chaque lieue est de près de 2282 toises & demie. C'est la grandeur de la terre, qui sert de base, d'échelle & de terme de com-

paraiſon pour les grandeurs & les diſtances des corps céleſtes. On eſt aſſez généralement d'accord que la terre eſt un ſphéroïde applati aux pôles, de manière que ſon axe eſt plus court que le diamètre de ſon équateur d'environ la 258e. partie ou 8 lieues; mais cette légère différence n'empêche pas de la regarder comme un corps exactement ſphérique. A plus forte raiſon, les montagnes les plus hautes, & les précipices ou abîmes les plus profonds ſont preſque nuls ſur une telle maſſe. La montagne la plus élevée a tout au plus une lieue & demie de hauteur perpendiculaire; ce qui équivaut, comme on prétend, à la plus grande profondeur de la mer. La circonférence de notre *globe* étant une fois connue, on conclut (ſuivant les principes de la géométrie) que ſon *diamètre* eſt d'environ 2863 lieues deux tiers, & toute ſa *ſurface* au moins de 25,773,100 lieues carrées. Il ſuit encore des mêmes principes que le volume de la *terre*, ou ſa *ſolidité*, eſt de plus de 12,300,880,000 lieues cubes.

DES LONGITUDES ET LATITUDES.

Les diſtances entre les différens lieux de la terre, en allant d'occident en orient, ſont ce qu'on appelle *longitude*: elle ſe compte ſur l'équateur ou ſes parallèles juſqu'à 360 degrés, ce qui fait le tour du globe. Les degrés de longitude diminuent à meſure que les parallèles deviennent plus petits: par exemple, ſur le 60e parallèle ils ne ſont que moitié de

ceux de l'équateur, ce qui n'équivaut qu'à 12 lieues & demie communes; ils se réduisent à *zero* aux pôles, parce que c'est-là où tous les méridiens s'entrecoupent. Le *premier méridien*, celui d'où l'on part pour compter la longitude, est arbitraire; car le ciel ne donne aucun point fixe pour cela. On entend ici par méridien, un demi-cercle compris entre les pôles, l'autre moitié fait une longitude différente de la première de 180 degrés. Chaque peuple instruit a son *premier méridien*, ou adopte celui des *Français*, qui est fixé à l'*Isle-de-Fer*, la plus occidentale des Canaries: il a l'avantage de séparer l'ancien monde du nouveau. Quelques géographes français le font passer par Paris; alors ils partagent le nombre de 360 en deux également, & distinguent la *longitude* en orientale & occidentale. Un degré de longitude fait 4 minutes de tems, & 15 degrés font une heure, parce que, le soleil en parcourant 360 en 24 heures, il s'ensuit qu'un lieu plus oriental qu'un autre de 15 degrés, aura midi une heure plus tôt, ainsi de suite.

La distance d'un lieu à l'équateur, en suivant le méridien, est ce que l'on appelle *latitude*. Comme elle tend vers les pôles, elle n'excède pas 90 degrés, & elle se distingue en *septentrionale* & *méridionale*. La latitude est censée avoir autant de parallèles à l'équateur, qu'il y a de lieux hors de ce cercle; mais on n'en marque qu'un certain nombre sur les cartes. On n'y trace aussi que quelques méridiens: la latitude est toujours égale à la *hauteur* du pôle; car en avançant du

côté du nord ou du coté du sud, l'horizon s'élève vers l'équateur, & s'abaisse vers le pôle, qui paroît ainsi monter sur l'horizon. L'équateur, au contraire, s'abaisse d'autant de degrés que l'horizon s'en éloigne. Tous les degrés de latitude sont égaux entr'eux & à ceux de l'équateur; parce que ce cercle & tous les méridiens sont de grands cercles. C'est sur ces degrés que l'on établit les *échelles des cartes:* & l'intersection des parallèles & des méridiens détermine la situation des lieux : par exemple, 20 degrés de longitude (à compter de l'*Isle-de Fer*) & 48 degrés 50 minutes 12 secondes de latitude fixent la position de *Paris*.

DESCRIPTION
DES QUATRE PARTIES DU MONDE.

ASIE.

Etimologie. ASIE vient du mot *Etzi*, qui, dans la langue arabe, signifie au milieu, parce que cette partie de la terre est entre l'Europe & l'Afrique.

C'est de cette partie du continent que nous sont venus les arts & les sciences, c'est-là qu'on a commencé à bâtir les maisons & à élever des villes.

Etendue. La longitude de l'Asie est entre le 45e & le 206e degré. Sa longitude

ſeptentrionale eſt depuis le 1er. juſqu'au-delà du 75e degré. La méridionale eſt depuis l'équateur juſqu'au 10e degré. Elle eſt bornée au nord par la mer glaciale ; a l'Orient, par l'Océan oriental, qui fait partie de la mer du ſud, & par un détroit qui la ſépare de l'Amérique ; au midi, par la mer des Indes ; & à l'Occident par l'Europe & l'Afrique.

Diviſions. Ce continent renferme 1°. dans la Terre-Ferme, les régions de la Turquie, la Géorgie, l'Arabie, la Perſe, l'Inde, la Chine & la Tartarie ; 2°. dans la Mer Océane, les Iſles Maldives, de Ceylan, de la Sonde, Moluques, Philippines & le Japon ; & enfin dans la Méditerranée, les Iſles de Cypres, Rhodes, Scio & Matelin.

Climat. Cette partie du monde eſt ſi étendue que l'air ne peut être le même par-tout. Vers le nord, il eſt très-froid ; tempéré au milieu, & brûlant vers la Zône-Torride.

Productions. Des fourrures précieuſes dans la Tartarie Ruſſe ; du beau papier de ſoie dans le pays des Usbeks ; fabrique de belle porcelaine en chine.

Religions. Les principales ſont le Judaïſme, le Chriſtianiſme, le Mahométiſme & le Paganiſme ; ces dernières ont le plus d'étendue.

Langues. Elles ſont au nombre de ſept ; 4 naturelles, ſavoir : l'arabe, la perſanne, le tartare & la chinoiſe ; les 3 autres ſont la grecque, la latine & la teutone. Il ne laiſſe pas néanmoins d'y en avoir pluſieurs, entre leſquelles on peut remarquer celles japonoiſe, malabare & malaye.

AFRIQUE (1).

Etimologie. AFRIQUE, eſt un mot corrompu, venant de *Faracha*, qui ſignifie diviſé ou détaché, parce que c'eſt une partie de la terre que la mer ſépare de l'Europe; comme le Golfe de l'Arabie, & le détroit qui eſt entre la Mer-Rouge & la Méditerranée la ſéparent de l'Aſie.

Etendue. La latitude ſeptentrionale de l'Afrique eſt depuis le 35e degré, juſqu'au 35e de latitude méridionale, & depuis le 3e degré de longitude juſqu'au 83e; de façon que du nord au ſud, elle a 1,050 lieues d'allemagne, depuis le Cap de Bon en Barbarie, juſqu'au Cap de Bonne-Eſpérance; du couchant au levant 1,200 lieues, depuis le Cap-Vert juſqu'à celui de Guardafuy; & environ 3,750 de côtes. Ses bornes ſont au ſeptentrion la Méditerranée; à l'orient, l'Eſtme de Suez, la Mer-Rouge, & l'Océan oriental; au midi la mer d'Ethiopie; & à l'Océan Atlantique. Ainſi l'Afrique eſt environnée de mer de toutes parts, excepté du côté de l'Aſie, dont elle eſt ſéparée par une langue de terre, appelée le détroit de Suez, qui peut avoir 20 lieues d'allemagne: elle eſt en forme de pyramide, dont la baſe s'étend le long de la mer Méditerranée, depuis l'embouchure du Nil, juſqu'au détroit de Gibraltar; ſes

(1) Nous avons mis cette partie du monde après l'Aſie, quoique l'Europe doit être la ſeconde, mais devant traiter à ce ſecond continent de la République Françaiſe, nous avons cru à propos de la placer le dernier.

deux côtés sont arrosés à l'orient par la Mer-Rouge, à l'occident par l'Océan Atlantique, & se joignent au Cap de Bonne-Espérance.

Division. Ce continent renferme, 1°. dans la Terre-Ferme, les régions de Barbarie, Egypte, Bildugérid, Zaara, Négritie, Guinée, Nubie, Abyssinie, Zanguebar, Congo, Monomotapa, & Cafrérie; 2°. dans la Mer Océane, les Isles de Madère, Canaries, Cap-Vert, Saint-Thomas, Sainte-Hélène, St-Laurent, Xocotora; 3°. & enfin dans la Méditerranée, les Isles de Malte.

Climat. On connoit par la situation de l'Afrique, que l'équateur la coupe par le milieu, & que les 2 tiers de ce grand pays sont dans la Zône-Torride; le milieu est presque désert, parce qu'il est très-stérile, & qu'il n'y a que des sables brûlans.

Productions. Prodigieuse quantité de bêtes féroces, comme lions, léopards, panthères, hiennes, éléphans, chevaux & ânes sauvages, chameaux & autres très-grands & très-gras; la chair en est très-bonne. Il y a de fort bons fruits, & des plantes très-salutaires.

On trouve, en plusieurs endroits, des mines d'or, d'argent & de sel.

Langues & Religions. Les Afriquains ne sont qu'un mélange de toutes les nations, de toute langue & de toute religion; mais le culte le plus dominant est le paganisme.

AMÉRIQUE.

Étimologie. Amér[illegible]ic-Vespuce publia un Journal de son voyage dans ce conti-

nent, & l'antidata pour faire croire qu'il l'avoit découvert le premier ; il en fut cru d'abord sur son témoignage, & le nouveau monde fut appelé *Amérique* de son nom. On reconnut bientôt après Christophe Colomb pour être le véritable & le premier auteur de la découverte ; Ojéda déclara la supercherie de Vespuce, son compagnon de voyage. L'Amérique cependant conserva son nom, mais on lui donna ce prénom, *Colonies*.

Etendue. On n'en connoit point les bornes au nord ; mais du côté de l'occident, on a découvert depuis le détroit de le Maire & le passage de Brower, qui est le plus avancé vers le sud, jusqu'au 245e degré de longitude, à la hauteur de 45 degrés de latitude septentrionale ; du côté de l'orient, elle s'étend jusqu'au 345e degré de longitude, où gît le récit de Pernenbuco.

Division. L'Amérique se divise en septentrionale & en Méridionale.

L'Amérique septentrionale contient, 1°. dans la Terre-Ferme, les régions des Terres Arctiques, Canada, Floride, Nouvelle Espagne, Nouveau Méxique, & Terre de Jesso ; 2°. dans la mer au nord, les Isles de Terre-Neuve, & les Antilles ; 3°. au sud, les Isles de Californie.

L'Amérique méridionale contient, 1°. dans la Terre-Ferme, les régions de Terre-Ferme, Pérou, Chili, Terres Magellaniques, Paraguay & Brésil ; 2°. dans la mer, les Isles Magellaniques.

Climat. La partie du nord n'a pu être découverte, parce que la quantité de glaces, & les vents furieux qui soufflent de l'orient, ferment le passage à

ceux qui veulent pénétrer plus avant.

Productions. Quantité prodigieuse d'or & d'argent non-monnoyés; infinité de perles & de pierres précieuses; racines, herbes potagères & médicinales, animaux sauvages & domestiques, oiseaux & poissons, excellens fruits & beaucoup de sucre.

Religions. Le Paganisme est le culte de tous les Américains libres: ceux qui sont sous la domination des Européens, professent le Christianisme, tel qu'on leur enseigne.

EUROPE.

Étimologie. On ne convient guères de l'opinion du nom d'EUROPE. Les uns l'attribuent à Europe, fille d'Agénor; d'autres le font dériver d'un mot Phénicien *Ur-Appa*, qui signifie, visage blanc.

Étendue. Sa plus grande longueur est depuis le Cap Saint-Vincent en Espagne & dans l'Algrave, sur la côte de l'Océan Atlantique, jusques à l'embouchure de l'Obi dans l'Océan septentrional, par l'espace de 1,300 lieues de France; & sa plus grande largeur, prise depuis le Cap de Matapan au midi de la Morée, jusqu'au Cap du Nord dans la partie la plus septentrionale de Norwège, est d'environ 800 lieues de France. Ce continent est borné à l'orient par l'Asie; au midi par l'Afrique, dont elle est séparée par la Mer Méditerranée, à l'orient par l'Océan Atlantique, & au septentrion par l'Océan Glacial.

Division. Ce continent renferme, 1°. dans la Terre Ferme, la Scandavie, où les régions de Suède, de Danemarck &

de la Norwège, la Moscovie, la France, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne, l'Italie, & la Turquie; 2°. dans l'Océan, les Isles Britanniques, savoir; l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande; 3°. & enfin dans la Méditerranée, les Isles de Sicile, Candie, Sardaigne, Corse, Majorque.

Climat. Cette partie du monde, quoique la moins étendue, renferme dans ses diverses portions, un degré de chaleur plus ou moins considerable : En général, il ne fait dans ce continent ni excellivement froid, ni excessivement chaud.

Productions. Les raisins, le blé, le bœuf, quantité prodigieuse de fruits; les Européens, habitans actifs & laborieux, tirent des autres parties du monde différentes productions qu'ils rafinent ou qu'ils fabriquent.

Religions. Le Christianisme & le Mahométisme : la première a le plus d'étendue, mais elle forme différens sectes, & chaque co[illegible]e l'embrasse telle qu'on la leur ense[illegible] En France tous les cultes sont reçus, mais le culte Catholique & Romain est plus généralement adopté.

Langues. Les principales sont : l'Allemand, le Français, l'Anglais, l'Espagnol & l'Italien; il y a différens jargons qui sont tirés de ces différentes langues.

TABLEAU du nombre des Habitans de la Terre.

ASIE & ses Isles.....	574,000,000
EUROPE.....	130,700,000
AFRIQUE & les Isles.....	100,000,000

AMÉRIQUE & les Iles..... 160,000,000
Terres polaires & auſtrales... 55,000,000

Les Terres peu ou point connues ajouteroient fort peu à cette quantité.

DIFFÉRENCE DES GOUVERNEMENS.

Empire. Ce mot a chez nous pluſieurs acceptions différentes ; 1°. il marque le nom particulier de certains états ; ce qui peut le rendre ſynonyme avec le mot *Royaume* ; 2°. il renferme l'idée d'un pouvoir de gouvernement & de ſouveraineté ; ce qui peut le rendre ſynonyme du mot *République*.

Royaume. C'eſt un état compoſé d'un même peuple où un ſeul gouverne le corps politique.

République. Il y en a de deux ſortes. La république ariſtocratique & la république démocratique.

La république ariſtocratique ne donne d'autorité ſouveraine qu'à une petite portion de Citoyens ; le peuple n'a pas voix délibérative.

La république démocratique eſt une forme de gouvernement dans lequel la ſouveraine autorité eſt entre les mains du peuple en corps.

DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le Gouvernement Français eſt République une & indiviſible ; l'univerſalité des Citoyens Français eſt le ſouverain. E

France il y a 3 pouvoirs distincts ; le pouvoir Législatif, le pouvoir Exécutif & le pouvoir Judiciaire.

Du pouvoir Législatif.

Le pouvoir Législatif est dans les deux Chambres, que l'on nomme le Conseil des anciens & le Conseil des 500 ; les séances de l'un & de l'autre Conseil sont publiques. Il y a près du corps Législatif une garde départementale.

La proposition des Loix appartient exclusivement au Conseil des 500, laquelle proposition, une fois adoptée par ce Conseil, s'appelle résolution.

Il appartient exclusivement au Conseil des anciens d'approuver ou de rejeter les résolutions du Conseil des 500 ; les résolutions du Conseil des 500, adoptées par le Conseil des anciens, s'appellent Loix.

Relations des deux Conseils entre eux.

Lorsque les deux Conseils sont définitivement constitués, ils s'en avertissent mutuellement par un messager d'état.

Chaque Conseil nomme quatre messagers d'état pour son service.

Ils portent à chacun des Conseils & au directoire exécutif les loix & actes du corps législatif ; ils ont entrée à cet effet dans le lieu des séances du directoire exécutif.

L'un des Conseils ne peut s'ajourner au-delà de cinq jours sans le consentement de l'autre.

Promulgation des Loix.

La publication de la loi & des actes du corps législatif est ordonnée en la formule suivante :

« *Au nom de la République française (loi ou (acte du corps législatif)..... ..... Le directoire ordonne que la loi ou l'acte législatif ci-dessus sera publié, exécuté, & qu'il sera muni du sceau de la République.*

Les loix dont le préambule n'atteste pas l'observation des formes prescrites par la Constitution, ne peuvent être promulguées par le directoire exécutif, & sa responsabilité à cet égard dure six années.

Sont exceptées les loix pour lesquelles l'acte d'urgence a été approuvé par le Conseil des anciens.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Noms des Députés réélus, par ordre alphabétique de Départemens.

Ain.
Boisset.
Gouly.
Gauthier.
Deydier.
Merlino.

Aisne.
Belin.

Allier.
Martel.

Alpes (basses).
Bouret.
Reguis.

Ardèche.
Soren-Fust.

Ardennes.
Baudin.
Thierriet.

Arriège.
Campmartin.
Clauzel.

Aube.
Courtois.
Douge.

Aude.
Marragon.
Girard.

Aveiron.
Bernard.

Cantal.
Bertrand.

Charente.
Auguis.
Devars.

Charent. inférr.
Bréard.
Dautriche.
Degrave.
Giraud.
Niou.

Côt. du Nord.
Brault.

Creuse
Vernerey.

Dordogne.
Boussion
Allafort.

Drôme.
Marbo.

Eure.
Lindet.
Topient.
Dubois.

Conseil des anciens.

Eure et Loire.
Bourgeois.
Finistère.
Kévergan.
Guermeur.
Gard.
Jac.
Rabaut.
Chambon.
Garonne (h.)
Delmas.
Estadens.
Mazade.
Hérault.
Castilhon.
Rouhier.
Viennet.
Ille et Vilaine.
Lanjuinais.
Lebreton.
Indre.
Derazey.
Porcher.
Indre-et Loire.
Boucher.
Nioche.
Ysabeau.
Isère.
Decomberou
Servonat.
Jura.
Amyon
Ferroux.
Vernier.
Loire.
Beraud.
Loire (haute.)
Deicher.
Loire inférieure.
Chaillon.
Lot.
Laboissière.
Sallèles.
Lot et Garon.
Cabaroc.
Clavière.
Laurent.
Vidalot.
Lozere.
Barrot.
Manche.
Bonnesœur.
Havin.
Letourneur.
Loisel.
Regnaud.
Ribet.
Sauvé.
Marne.
Blanc.
Delacroix.
Mayenne.
Detriché.
Plaichard.
May. & Loire.
Menuau.
Dandenac, a.
Dandenac, j.
Merlin de D.
Reveillière.
Meurthe.
Michel.
Mollevault.
Meuse.
Bazoche.
Harmand.
Morbihan.
Chaignart.
Michel.
Corbel.
Moselle.
Bar.
Becker.
Blaux.
Nord.
Boyaval.
Charlier.
Disenty.
Ducos.
Guyot.
Poultier.
Orne.
Dugué-Dasse
Desrivières.
Pas-de-Calais
Personne.
Varlet.
Puy-de Dôme.
Artauld.
Gibergues.
Girot Pouz.
Rudel.
Pyr. (basses).
Meilland.
Comte.
Rhin (haut).
Johannot.
Richoux.

Conseil des Anciens.

Rhin (bas).
Dentzel.
Rhône.
Michet.
Saône (haute).
Balivet.
Bolot.
Dumont.
Vigneron.
Saône & Loire
Mailly.
Sarthe.
Carnot.
Fourcroy.
Lehault.
Primaudière.
Seine.
Dussaulx.
Rousseau.
Seine infér.
Bourgeois.
Vincent.
Hecquet.
Seine & Marne
Hembert.
Viquy,
Seine & Oise.
Denisroi.
Venard.
Sèvres (deux).
Cochon.
Somme,
Devérité.
Tarn.
Lacombe.
Tridoulat.
Vaucluse.
Gérente.
Rovère.
Vendée.
Garos.
Girard.
Goupilleau, j.
Meignen.
Musset.
Vienne.
Creuzé-Lat.
Creuzé-Pasc.
Vienne (h.)
Brival.
Legendre.
Vosges.
Poullain.
Yonne.
Hérard.
Guadeloupe.
Dupuch.
Isle de France.
Serres.
I. de Réunion.
Besnard.
S. Domingue.
Mills.

Noms des nouveaux Députés, par ordre alphabétique.

Ballard.
Barbé-Marb.
Barreau.
Bauzy.
Brault.
Brostaret.
Chartier.
Chatry.
Dalphon.e.
Decrécy.
Delacoste.
Delattre.
Depère.
Deperrezy.
Detorcy.
Dufestieu.
Dupont.
Dussieux.
Esnault.
Faye.
Fauvre.
Fontenay.
Fourcade.
Girault.
Goupil-Préf.
Goyard.
Grison.
Guchan.
Guiueau.
Guittard.
Hamont.
Jevardat.
Kauffmann.
Lachieze.
Lacuée.
Larmagnac.

Conseil des Anciens.

Laffon Ladeb.	Missonet.	Rallier.
Launoy.	Moisset.	Raspieller.
Lebrun.	Muraire.	Regnier.
Lecordier.	Musset.	Robin.
Lecouteulx.	Niou.	Rossée.
Ledanois.	Paillet.	Rouhaud,
Legrand.	Paradis.	Salligny.
Lemoyne.	Peneau.	Segretain.
Lepaige.	Perrée.	Tharreau.
Liborel.	Pesche r.	Thiébault.
Ligeret.	Petiet.	Tronchet.
Loysel.	Picault.	Tronson.
Malèz.	Pilastre.	Vacher.
Malville.	Poisson.	Vaillant.
Maupetit.	Portalis.	Vernin.
Meilland.	Pougeard.	

Secrétaires Rédacteurs.

Ducroisi. | Locré.

Messagers d'État.

Coupart. | Fremanger.
Geoffroi jeune. | Vardon.

CONSEIL DES CINQ CENTS

Noms des Députés réélus, par ordre alphabétique de Départemens.

Ain.	Ramau.	*Alpes (haut.)*
Beffroy.	Le Carlier.	Borel.
Ferrand.	Villars.	Cazeneuve.
Royer.	Fiquet.	Colaud.
Aisne.	*Allier.*	Izoard.
Bresson.	Chabot.	Serres.
Delahaye.	Beauchamp.	

Conseil des Cinq Cents.

Alpes (basses.)
Savornin.
Alpes marit.
Blanqui.
Dubray.
Massa.
Ardèche.
Boissy d'An.
Gamon.
Garilhe.
Saint-Martin.
Saint-Prix.
Ardennes.
Blondel.
Calês.
Piette.
Roux.
Arriège.
Bordes.
Aube.
Jarry.
Pierret.
Duval.
Bonnemain.
Ludot.
Aude.
Molin.
Perrier cadet.
Ramel.
Tournier.
Aveiron.
Rous.
Valognes.
Camboulas.
B. du Rhône.
Cadroy.
Calvados.
Doulcet.
Dubois Dub.
Dumont.
Jouenne.
Lemoine.
Larivière.
Legot.
Delleville.
Cantal.
Chabanon.
Méjanzac.
Thibault.
Charente.
Bellegarde.
Maulde.
Brun.
Guimbertau.
Ribereau.
Charente infé.
Eschassériaux aîné.
Eschassériaux
Loseau.
Vinet.
Cher.
Beaucheton.
Pepin.
Corrèze.
Pénières.
Côte d'Or.
Prieur.
C. du Nord.
Gauthier.
Fleury.
Creuse.
Baraillon.
Dissandes.
Faure (Amable).
Jorrand.
Texier.
Faure (Balt).
Dordogne.
Chamborre.
Lamarque.
Maynard.
Doubs.
Besson.
Séguin.
Monnot.
Gouidan.
Quirot.
Michaud.
Drôme.
Fayolle.
Jacomin.
Martinel.
Eure.
Bidault.
Frémanger.
Savary.
Dubusc.
Vallée.
Eure & Loire.
Lesage.
Finistère.
Marec.
Bohan.
Blad.
Guez.
Gomaire.
Boissier.
Queinec.

Conſeil des Cinq Cents

Gard.
Berthezène.
Chaſal, fils.
Garonne (h.)
Leipinaſſe.
Drulhe.
Gers.
Bouiderot.
Laplaigne.
Moyſſet.
Perès.
Gironde.
Bergoeing.
Deleyre.
Sainte-Foy.
Golo.
Andrey.
Bozzy.
Hérault.
Cambacerès.
Ille & Vilai.
Defermon.
Obelin.
Indre.
Boudin,
Ind. & Loire.
Ruelle.
Iſère.
Boiſſieu.
Genevois.
Réal.
Charrel.
Jura.
Babey.
Renot.
Guerceot.

Landes.
Saurine.
Lefranc.
Liamone.
Arrighi.
Cazabianca.
Chiappe.
Moltedo.
Loire.
Foreſt.
Loir & Cher.
Leclerc.
Loire (haute).
Barthélemy.
Bonnet.
Loire infér.
Lefebvre.
Méaulle.
Villers.
Loiret.
Gentil.
Guérin.
Pelé.
Lot.
Bouygues.
Blaviel.
Bourdon.
Cledel.
Montmayou.
Sartre.
Cavaignac.
Lot & Garon.
Laprade.
Lozère.
Pelet.
Manche.
Eng rrand.

Hubert.
Pinel.
Poiſſon.
Renaud.
Marne.
Poulain.
Marne (haute)
Wandelinco.
Laloy.
Mayenne.
Biſſy.
Enjubault.
Serveau.
May. & Loire.
Lemaiguen.
Tallot.
Delaunay.
Meurthe.
Grégoire.
Thabaud.
Zargiacomi.
Lalande.
Collombel.
Meuſe.
Humbert.
Morrau.
Marquis.
Mont-Blanc.
Baimain.
Dubouloz.
J. M. Dumas.
Duport.
Guimery.
Marcoz.
Marin.
Mont-Terrib.
Lauiane.

Conſeil des Cinq Cents.

Morbihan.
Gillet.
Lemailhaud.
Rouhault.
Moſelle.
Karcher.
Cou urier.
Merlin de T.
Nièvre.
Guillerault.
Jourdan.
Sauteraut.
Nord.
Bentabolle.
Berlier.
Camus.
Carpentier.
Cocher.
Colombel.
Coupé del'O.
D ville.
Drouet.
Duval.
Dubois-Cr.
Goſſuin.
Guyomard.
Lakanal.
Leſage-Sén.
Louis.
Mercier.
Pons de Ver.
Quinette.
Raffron.
Treilhard.
Oiſe.
Bézard.
Portier.
Bourdon.
Auger.
Orne.
Chénier.
Daunou.
Debory.
Fourmy.
Thomas.
Pas-de-Calais
Bollet.
Ehrmann.
Ludot.
Puy-de-Dôme
Bancal.
Dulaure.
Garnier.
Garrau.
Ingrand.
Jourde.
Oudot.
Pacros.
Laloue (Jean)
Pyr. (hautes).
Dauphole.
Gertoux.
Piqué.
Lacrampe.
Pyr. (baſſes).
Cazenave.
Pyr. Orient.
Caſſagnyes.
Guiter.
Rhin (haut).
Albert.
Dubois.
Guillard.
Ph ièger.
Rewbel.
Ritter.
Rhin (bas).
Chriſtiani.
Rhône.
Richaud.
Vilet.
Saône (haute)
Chauvier.
Dornier.
Saône & Loire
Guilmardet.
Robergeot.
Reverchon.
Chamvort.
Sarthe.
Guyton.
Pérès.
Sieyes.
Salmon.
Froger.
Cornilleau.
Seine.
Rouzet.
Saladin.
Bourgain.
Ilnard.
Seine inſér.
Bailleul.
Blutel.
Duval.
Hardy.
Lefevre.
Sauteteau.
Mariette.
Ruault.
Faure.

Conseil des Cinq Cents.

Seine & Marne
Bailly.
Bernard.
Defrance.
Bernier.
Seine & Oise.
Dupuis.
Sèvres (Deux)
Chauvin.
Garran.
Jard.
Lecointre.
Somme.
Coupé.
Gantois.
Lofficial.
Louvet (P.)
Rivery.
Hourier.
Delcloy.
Selier.
Tarn.
Gouzy.
Meyer.
Rochegude.
Daubermeni.
Var.
Despinassy.
Vendée.
Gaudin.
Moriſſon.
Taillien.
Goupilleau, a.
Vienne.
Bion.
Bornier.
Thibaudeau.
Vienne (h.)
Audouin.
Bordas.
Gay Vernon.
Louvet (J.B.)
Piazanet.
Villetard.
Rivaud.
Soulignac.
Lesterp aîné
Vosges.
Balcon.
Cherrier.
Couhey.
Fricot.
Perin.
Souhait.
Ballan.
Yonne.
Chatelain.
Jeannet.
Mailhé.
Pécy.
Guadeloupe.
Lion.
Isle de Cayenn
Pomme.
Isle de la Réunion.
Detcheverry
Martinique.
Fourniol.
Littée.
S. Domingue.
Belley.
Boiſſon.
Dufay.
Garnot.
Laforeſt.

Noms des nouveaux Députés, par ordre alphabétique.

Abolin.
Alricv.
André fils.
Armand.
Aubry.
Aymé.
Bachelot
Baco.
Bahut.
Bardou.
Boucheton.
Ben rd-Lag.
Beraud
Bertrand.
Bidanet.
Bodin.
Bodinier.
Bonioux.

Conſeil des Cinq Cents.

Borel Durand
Borie-Camb.
Bornainville.
Boullée.
Bourſault.
Bourſin.
Boyer.
Carbelot.
Cardonnel.
Chapelain.
Chaſſebœuf.
Chaſſet,
Combedoun.
Couchery.
Dalby.
Dambray.
Darracq.
Dauchy (Ed.)
Dauchy.
Dav. Jonquer.
Delamarre.
Delaporte.
Delarue.
Delbrel.
Delcaſſe.
Delcher.
Dequen.
Dequin.
Deſcamps.
Deſmoulin.
Devinick.
Doumerc.
Dubignon.
Dubois (D.)
Dubroc.
Duchaſtel.
Duchaſtel-B.
Dufreſnoy.
Duguet.
Duhot.
Dujardin.
Dumolard.
Dumont (A.)
Dumont (Fr.)
Dunés.
Dupire.
Duplantier.
Duprat.
Eſtaque.
Eude.
Favard.
Faulcon.
Fauvel aîné.
Fourcade.
Franchet.
Fremont.
Fregeville.
Gaillard.
Garreau.
Gau.
Gauthier (P.)
Geoffroy.
Gerla.
Gibert.
Giraud.
Girouſt.
Godard.
Golzard.
Goy.
Gramon.
Grelier.
Guezno.
Guillemot.
Guttinguer.
Guyardin.
Hermann.
Huguet.
Izos.
Jacquier.
Jourdan (J.).
Jubié.
Laa.
Laborde.
Labroue.
Lalande.
Lanthenas.
Launois.
Laurencsot H
Laurent.
Leboucher.
Lecerf.
Leclerc.
Lemarchant.
Lemane.
Lemarcis.
Lemerce.
Letoy.
Levallois.
Loudot.
Macaire.
Madier.
Malibrau.
Marbos.
Marchoux.
Martin.
Mathieu.
Méandre.
Mermoz.
Merſan.
Monnier.
Montégirt.

Conſeil des Cinq Cents.

Mortier.	Picault.	Rouchon.
Noaille.	Plichon.	Siméon.
Dupayrat.	Poiſſart.	Texier.
Nogué.	Ponterie.	Thevenin.
Nugues.	Praire.	Tiſſandes.
Ozun.	Rambaud.	Toudic.
Parizeau.	Rémaud-laſc	Vaublanc.
Paſtoret.	Renaud(A.J.)	Viſtorte.
Pelet Beaup.	Rial.	Wouſſen.
Pémarrin.	Robert.	
Perret.	Romanet.	

Secrétaires Rédacteurs.

Gleiſal. | Levaſſeur.

Méſſagers d'État.

Seveſtre. | Mirande.
Fournier. | Taveau.

Du pouvoir Exécutif.

Le pouvoir Exécutif eſt délégué à un Directoire de cinq membres, nommés par le corps Législatif.

Chaque membre du Directoire le préſide à ſon tour durant trois mois ſeulement; le préſident a la ſignature & la garde du ſceau; les Loix & les Actes du corps Législatif ſont adreſſés au Directoire, en la perſonne de ſon préſident.

Le Directoire ſe choiſit, hors de ſon ſein, un ſecrétaire qui contre-ſigne les expéditions, & rédige les délibérations ſur un regiſtre où chaque membre a le droit de ſe faire inſcrire ſon avis motivé.

Il pourvoit à la ſûreté intérieure & extérieure de la République. Il diſpoſe de la force armée, nomme les généraux des armées, ſurveille à l'exécution des Loix, décerne des mandats d'arrêt contre les conſpirateurs. Les miniſtres & les receveurs des impoſitions & contributions ſont également à la nomination du Directoire.

MEMBRES DU POUVOIR EXÉCUTIF.

CITOYENS,

REWBELL.
LARÉVEILLÈRE-LÉPAUX.
BARRAS.
LETOURNEUR (de la Manche.)
CARNOT.

Secrétaire Exécutif.

TROUVÉ.

MINISTRES.

Pour la Juſtice.....	MERLIN de Douay.
— les relations Extérieures.....	CHARLES LACROIX.
— l'Intérieur.....	BÉNEZECH.
— la Guerre.....	AUBERT-DUBAYET.
— la Marine.....	
— les Finances.....	

TABLEAU DES DÉPARTEMENS DE LA FRANCE.

N.os	Noms des Départemens.	Chef lieux.	Dist	Noms des ci-devant Provinces.	F. de Let.
1	Ain	Bourg-en-Bref	84	Breſſe, &c. & pays de Gex	13
2	Aiſne	Laon	57	Picardie & Vexin	7
3	Allier	Moulins	62	Bourbonnois	12
4	Alpes. (hautes)	Gap	121	Dauphiné	16
5	Alpes. (baſſes)	Digne	133	Provence	16
6	Alpes-Maritimes	Nice	146	Comté de Nice	16
7	Ardèche	Privas	107	Languedoc	15
8	Ardennes	Mézières	40	Champagne & Pays Bas	8
9	Arriège	Taraſcon	146	Pays de Foix	16
10	Aube	Troyes	33	Champagne	8
11	Aude	Carcaſſonne	141	Languedoc	16
12	Aveiron	Rhodez	112	Rouergue	15
13	Bouches-du-Rhône	Aix	139	Provence	16
14	Calvados	Caen	43	Normandie & Perche	10

FILMED AS BOUN

15	Cantal.....	Saint-Flour...	91	Auvergne & Velay.....	13
16	Charente.....	Angoulême...	85	Saintonge & Angoumois....	13
17	Charente inférieure.	Saintes.....	91	Aunis & Saintonge.....	13
18	Cher.....	Bourges.....	44	Berri.....	10
19	Corrèze.....	Tulle.....	88	Haut & Bas Limosin.....	13
20	Côte-d'Or.....	Dijon.....	51	Bourgogne.....	11
21	Côtes du Nord	Saint-Brieuc..	86	Bretagne.....	13
22	Creuse.....	Guéret.....	68	Marches, H. & B. Limosin..	12
23	Dordogne.....	Périgueux....	97	Périgord.....	13
24	Doubs.....	Besançon.....	77	Franche-Comté.....	12
25	Drôme.....	Valence.....	111	Dauphiné.....	15
26	Eure.....	Evreux.....	23	Normandie & Perche.....	7
27	Eure & Loir.....	Chartres.....	19	Pays Chartrain.....	6
28	Finistère.....	Quimper.....	103	Bretagne.....	15
29	Gard.....	Nîsmes.....	123	Languedoc.....	16
30	Haute-Garonne...	Toulouse.....	137	Languedoc, Comminges, &c.	16
31	Gers.....	Auch.....	131	Guienne.....	16
32	Gironde.....	Bordeaux.....	112	Guienne.....	15
33	Go.o.....	Bastia.....	...	Corse.....	
34	Hérault.....	Montpellier...	129	Languedoc.....	16
53	Ille & Vilaine.....	Rennes.....	67	Bretagne.....	12

N.os	Noms des Départemens.	Chef-lieux.	Dist	Noms. des ci-devant Provinces.	P. de Let.
36	Indre.....	Châteauroux.	59	Berri.....	11
37	Indre & Loir.....	Tours.....	47	Touraine.....	10
38	Isère.....	Grenoble.....	101	Dauphiné.....	15
39	Jura.....	Lons-le-Saun.	76	Franche-Comté.....	12
40	Landes.....	Mont de-Marf.	132	Guienne.....	16
41	Liamone.....	Ajaccio.....	....	Corfe.....	..
42	Loire.....	Feurs.....	....	Forez & Beaujolois.....	..
43	Loire & Cher.....	Blois.....	35	Orléanois & Pays Chartrain.	8
44	Loire (haute).....	Le Puy.....	94	Auvergne & Vellay.....	13
45	Loire inférieure....	Nantes.....	77	Bretagne.....	12
46	Loret.....	Orléans.....	23	Orléanois & Gâtinois.....	7
47	Lot.....	Cahors.....	109	Quercy.....	8
48	Lot & Garonne...	Agen.....	115	Guienne & Agénois.....	15
49	Lozère.....	Mende.....	108	Languedoc, Gévaudan.....	15
50	Maine & Loire.....	Coutances.....	60	Anjou & Saumurois.....	15
51	Manch.....	Châlons.....	59	Normandie.....	11
52	Marne.....	Chaumont....	31	Champagne & Pays-Bas.....	11
53	Marne (haute).....	Angers.....	50	Champagne.....	10

48

54	Mayenne.....	Laval.....	51	H. & B. Maine, Anjou....	11
55	Meurthe.....	Nanci.....	66	Lorraine. Trois-Evêchés....	12
56	Meuse.....	Bar-sur-Ornain	49	*Idem*.....	10
57	Mont-Blanc.....	Chambéry	102	Piémont.....	15
58	Mont-Terrible....	Porentrui.....	88	Suisse.....	13
59	Morbihan.....	Vannes.....	86	Bretagne.....	13
60	Mozelle.....	Metz.....	65	Lorraine, Trois-Evêchés....	12
61	Nièvre.....	Nevers.....	46	Nivernois.....	10
62	Nord.....	Douay.....	40	Flandres & Hainaut.....	8
63	Oise.....	Beauvais.....	13	Isle de France & Picardie....	6
64	Orne.....	Alençon.....	36	Normandie & Perche.....	8
65	Pas-de-Calais.....	Arras.....	41	Picardie.....	5
66	Puy-de-Dôme.....	Clermont.....	77	Auvergne & Vellay.....	10
67	Pyrénées (hautes).	Tarbes.....	149	Bigorre & Quatre-Vallées..	12
68	Pyrénées (basses)..	Pau.....	148	Navarre & Béarn.....	16
69	Pyrénées orientales	Perpignan.....	143	Roussillon.....	16
70	Rhin (haut).....	Colmar.....	82	Alsace.....	17
71	Rhin (bas).....	Strasbourg....	85	*Idem*.....	13
72	Rhône.....	Lyon.....	82	Lyonnois.....	13
73	Saône (haute)....	Vésoul.....	66	Franche-Comté.....	13
74	Saône & Loire....	Mâcon.....	64	Bourgogne.....	12

46

No.	Noms des Départemens.	Chef-lieux.	Dist.	Noms des ci-devant Provinces	P. de Ler.
75	Sarthe.....	Le Mans.....	40	H. & B. Maine.....	8
76	Seine.....	Paris.....	..	Isle de France.....	5
77	Seine & Oise.....	ouen.....	4	Normandie, & Pays de Caux	6
78	Seine inférieure...	élun	12	Brie, Gâtinois.....	6
79	Seine & Marne.....	ersailles...	28	Isle de France.....	7
80	Sevres (deux).....	Niort.....	72	Poitou, & partie des Marches	12
81	Somme.....	Amiens.....	26	Picardie.....	7
82	Tarn.....	aſtres	125	Haut Languedoc.....	16
83	Var.....	Toulon	1 8	Provence	16
84	Vaucluſe	vignon.....	130	Comtat-Vénaiſſin.....	16
85	Vendée.....	ontenai-le-P.	80	Poitou	12
86	Vienne.....	oitiers.....	65	Poitou & partie des Marches	12
87	Vienne (haute) ..	imoges	77	H. & B. Limoſin.....	12
88	Voſges.....	Epinal.....	68	Lorraine.....	12
89	Yonne.....	Auxerre.....	33	Bourgogne.....	8

Des Colonies.

Les colonies Françaises sont parties integrantes de la République, & sont soumises à la même loi constitutionnelle.

La division est ainsi qu'il suit :

L'Isle Saint-Domingue forme 4 départemens ;

La Guadeloupe, Marie-Galande, la Desirade, les Saintes, & la partie française de Saint-Martin ;

La Martinique ;

La Guiane française & Cayenne ;

Sainte-Lucie & Tabago ;

L'Isle-de-France, les Seychelles, Rodrigue, & les établissemens de Madagascar ;

L'Isle de la Réunion ;

Les Indes Orientales, Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karical & autres établissemens.

CONTRIBUTIONS.

Les contributions publiques sont délibérées & fixées chaque année par le corps législatif. A lui seul appartient d'en établir. Elles ne peuvent subsister au-delà d'un an, si elles ne sont expressément renouvellées.

Le corps législatif peut créer tel genre de contributions qu'il croira nécessaire ; mais il doit établir chaque année une imposition foncière & une imposition personnelle.

Les contributions de toute nature sont

reparties entre tous les contribuables, à raison de leurs facultés.

Le directoire exécutif dirige & surveille la perception & le versement des contributions, & donne, à cet effet, tous les ordres nécessaires.

Les comptes détaillés de la dépense des ministres, signés & certifiés par eux, sont rendus publics au commencement de chaque année.

Il en sera de même des états de recette des diverses contributions, & de tous les revenus publics.

Les états de ces dépenses & recettes sont distingués suivant leur nature; ils expriment les sommes touchées & dépensées, année par année, dans chaque partie d'administration générale.

Sont également publiés les comptes des dépenses particulières aux départemens & relatives aux tribunaux, aux administrations, aux progrès des sciences, tous les travaux & établissemens publics.

Les administrations de département & les municipalités ne peuvent faire aucune répartition au-delà des sommes fixées par le corps législatif, ni délibérer de permettre, sans y être autorisées par lui, aucun emprunt local à la charge des citoyens du département, de la commune ou du canton.

Au corps législatif seul appartient le droit de régler la fabrication & l'émission de toute espèce de monnoies, d'en fixer la valeur & le poids, & d'en déterminer le type.

Le directoire surveille la fabrication des monnoies, & nomme les officiers

chargés d'exercer immédiatement cette inspection.

Le corps législatif détermine les contributions des colonies & leurs rapports commerciaux avec la métropole.

DU POUVOIR JUDICIAIRE.

Les fonctions judiciaires ne peuvent être exercées ni par le corps Législatif, ni par le pouvoir Exécutif.

Les Juges ne peuvent s'immiscer dans l'exercice du pouvoir Législatif, ni faire aucun réglement; ils ne peuvent arrêter ou suspendre l'exécution d'aucune Loi, ni citer devant eux les administrateurs pour raison de leurs fonctions.

La Justice est rendue gratuitement. Les séances des Tribunaux sont publiques; les juges délibèrent en secret; les jugemens sont prononcés à haute voix; ils sont motivés, & on y énonce les termes de la Loi appliqués.

On compte par la Constitution plusieurs sortes de juridictions, telles que la *Justice civile*, dans laquelle on comprend les Tribunaux de paix, ceux du commerce, & les Tribunaux civils; *la Justice correctionnelle & criminelle*; *le Tribunal de cassation* pour prononcer 1°. sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les Tribunaux; 2°. sur les demandes en renvoi d'un Tribunal à un autre, pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique; 3°. sur les réglemens de juges & les prises-à-partie contre le Tribunal entier.

La Haute-Cour de Justice pour juger les accusations admises par le corps Législatif soit contre ses propres membres, soit contre ceux du Directoire Exécutif.

DE LA FORCE ARMÉE.

La force armée est instituée pour défendre l'Etat contre les ennemis du dehors, & pour assurer au-dedans le maintien de l'ordre & l'exécution des loix.

La force publique est essentiellement obéissante ; nul corps armé ne peut délibérer.

Elle se distingue en garde nationale sédentaire & garde nationale en activité.

De la Garde nationale sédentaire.

La garde nationale sédentaire est composée de tous les citoyens & fils de citoyens en état de porter les armes.

Son organisation & sa discipline sont les mêmes pour toute la République ; elles sont déterminées par la Loi.

Aucun Français ne peut exercer les droits de citoyen, s'il n'est inscrit au rôle de la garde nationale sédentaire.

Les distinctions de grades & la subordination n'y subsistent que relativement au service et pendant sa durée.

Les officiers de la garde nationale sédentaire sont élus à temps par les citoyens qui la composent, & ne peuvent être réélus qu'après un intervalle.

Le commandement de la garde nationale d'un département entier ne peut être confié habituellement à un seul citoyen.

S'il eſt jugé néceſſaire de raſſembler toute la garde nationale d'un département, le directoire exécutif peut nommer un commandant temporaire.

Le commandement de la garde nationale ſédentaire, dans une ville de cent mille habitans & au-deſſus, ne peut être habituellement confié à un ſeul homme.

De la Garde nationale en activité.

La République entretient à ſa ſolde, même en temps de paix, ſous le nom de gardes nationales en activité, une armée de terre & de mer.

L'armée ſe forme par enrôlement volontaire, &, en cas de beſoin, par le mode que la loi détermine.

Aucun étranger qui n'a point acquis les droits de citoyen Français, ne peut être admis dans les armées Françaiſes, à moins qu'il n'ait fait une ou pluſieurs campagnes pour l'établiſſement de la République.

Les commandans ou chefs de terre & de mer ne ſont nommés qu'en cas de guerre; ils reçoivent du directoire exécutif des commiſſions évocables à volonté. La durée de ces commiſſions ſe borne à une campagne; mais elles peuvent être conſtituées.

Le commandement général des armées de la République ne peut être confié à un ſeul homme.

L'armée de terre & de mer eſt ſoumiſe à des loix particulières pour la diſcipline, la forme des jugemens & la nature des peines.

Aucune partie de la garde nationale sédentaire, ni de la garde nationale en activité, ne peut agir, pour le service intérieur de la République, que sur la réquisition, par écrit, de l'autorité civile, dans les formes prescrites par la loi.

La force publique ne peut être requise par les autorités civiles, que dans l'étendue de leur territoire; elle ne peut se transporter d'un canton dans un autre, sans y être autorisée par l'administration de département, ni d'un département dans un autre, sans les ordres du directoire exécutif.

Néanmoins le corps législatif détermine les moyens d'assurer par la force publique l'exécution des jugemens & la poursuite des accusés sur tout le territoire français.

En cas de dangers imminens, l'administration municipale d'un canton peut requérir la garde nationale des cantons voisins: en ce cas, l'administration qui a requis, & les chefs des gardes nationales qui ont été requises, sont également tenus d'en rendre compte, au même instant, à l'administration départementale.

Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français sans le consentement préalable du corps législatif.

EMPLACEMENT

Des Troupes qui composent les Armées de la République, à l'époque de Vendémiaire, an quatrième.

INFANTERIE.

DEMI-BRIGADES (1), *composées d'un Bataillon de Régimens de ligne, & de deux Bataillons de Volontaires nationaux.*

N°s	Armées.	N°s	Armées.
	Samb. & Meuse.	15	Côtes de Brest.
	Idem.	16	Alpes & Italie.
2	Nord.	17	Côtes de Brest.
3	Rhin & Moselle.	18	*Idem.*
4	*Idem.*	19	Italie.
5	*Idem.*	20	*Idem.*
6	Côtes de Brest.	21	*Idem.*
7	S. Doming. *Dép.*	22	*Idem.*
8	à Brest.	23	Samb. & Meuse.
9	Samb. & Meuse.	24	*Idem.*
10	Côtes de Brest.	25	Rhin & Moselle.
11	*Dépôt* à Meaux.	26	Samb. & Meuse.
12	Côtes de Brest.	27	*Idem.*
13	Le Midi.	28	Côt. de Cherb.
	Idem.	29	Intérieur.

(1) Pour savoir l'ancien n°. des régimens de ligne, il faut dire : si deux demi-brigades forment un régiment de ligne, les n°s 19 & 20 de la demi-brigade doit former le dixième du régiment de ligne.

Nos	Armées.
30	S. Doming. *Dépôt* à Rennes.
31	Nord.
32	S. Domingue.
33	Rhin&Moselle.
34	Samb.&Meuse.
35	Rhin&Moselle.
36	*Idem.*
37	*Dépôt* à Charlemont.
38	Intérieur.
39	Italie.
40	Ouest.
1	Rhin&Moselle.
42	*Idem.*
43	Nord.
4	*Idem.*
45	Alpes.
46	Italie.
47	Rhin&Moselle.
48	Nord.
49	Samb.&Meuse.
50	Côtes de Brest.
51	Italie.
52	*Idem.*
53	Samb.&Meuse.
54	Rhin&Moselle.
55	Italie.
56	*Idem.*
57	Côtes de Brest.
58	*Idem.*
59	Samb.&Meuse,
60	Alpes.
61	Côt. de Cherb.
62	Intérieur.
63	Côtes de Brest.
64	Côt. de Cherb.

Nos	Armées.
65	Rhin&Moselle.
66	Samb.&Meuse.
67	Côtes de Brest.
68	Nord.
69	Italie.
70	*Idem.*
71	Samb.&Meuse.
72	*Idem.*
73	*Dép.* à Fougères
74	Rhin.
75	Rhin&Moselle.
76	Côt. de Cherb.
77	*Idem.*
78	Côtes de Brest.
79	*Prisonnier.*
80	Samb.&Meuse.
81	Côtes de Brest.
82	S. Doming. *Dét.* à Brest.
83	Italie.
84	*Idem.*
85	Côt. de Cherb.
86	Rhin&Moselle.
87	Samb.&Meuse.
88	Côt. de Cherb.
89	Rhin&Moselle.
90	Côtes de Brest.
91	Rhin&Moselle.
92	*Idem.*
93	Samb.&Meuse.
94	*Idem*
95	Rhin&Moselle.
96	S. Doming. *dét.* à l'intérieur.
97	Samb.&Meuse.
98	*Dép.* à Versaille.
99	Italie.

Nos	Armées.
100	Italie
101	*Idem.*
102	*Idem.*
103	*Idem.*
104	*Idem.*
105	*Idem.*
106	Cayenne.
107	Côtes de Brest.
108	Rhin & Moselle.
109	*Idem.*
110	Samb. & Meuse.
111	*Idem.*
112	*Idem.*
113	Pyrénées Occid.
114	*Idem.*
115	*Dépôt* à Metz.
116	Samb. & Meuse.
117	Italie.
118	*Idem.*
119	Côtes de Brest.
120	S. Doming. *dép.* à Bain.
121	Italie.
122	*Idem.*
123	Samb. & Meuse.
124	Côtes de Brest.
125	*Idem.*
126	*Idem.*
127	Rhin & Moselle.
128	Intérieur.
129	Italie.
130	*Idem.*
131	Nord.
132	Samb. & Meuse.
133	Côtes de Brest.
134	Ouest.
135	*Idem.*

Nos	Armées.
136	S. Domingue.
137	Ouest.
138	Samb. & Meuse.
139	Rhin & Moselle.
140	*Idem.*
141	Côtes de Brest.
142	Ouest.
143	*Idem.*
144	Côtes de Brest.
145	Pyrenées Orient.
146	Alpes.
147	Italie.
148	Ouest.
149	Samb. & Meuse.
150	Intérieur.
151	Côtes de Brest.
152	Italie.
153	*Depôt* à Noyon.
154	Côt. de Cherb.
155	Ouest.
156	S. Doming. *Dép.* près de Nantes.
157	Ouest.
158	S. Doming. *Dét.* à Brest.
159	Rhin & Moselle.
160	S. Domingue.
161	Samb. & Meuse.
162	Rhin & Moselle.
163	Nord.
164	*Idem.*
165	Italie.
166	*Idem.*
167	Intérieur.
168	Côtes de Brest.
169	Rhin & Moselle.
170	Alpes & Italie.

Nos	Armées.
171	Côtes de Breſt.
172	Samb. & Meuſe.
173	*Idem.*
174	*Idem.*
175	*Idem.*
176	Int. & C. de Cher.
177	Samb. & Meuſe.
178	*Idem.*
179	Côtes de Cherb.
180	Alpes & Italie.
181	Samb. & Meuſe.
182	Rhin & Moſelle.
183	Intérieur.
184	Côtes de Breſt.
185	Rhin & Moſelle.
186	*Idem.*
187	Intérieur.
188	Côtes de Breſt.
189	Iſle de France.
190	Pondichéry.
191	Iſle de France.
192	Pondichéry.
193	Alpes & Italie.
194	Rhin & Moſelle.
195	Oueſt
196	*Idem.*
197	Côtes de Breſt.
198	*Idem.*
199	Alpes.
200	Rhin & Moſelle.
201	*Idem.*
202	*Idem.*
203	*Idem.*
20	*Idem.*
205	*Idem.*
206	*Idem.*
207	*Idem.*

Nos. provis. Autres nos. provisoires.

Nos	Armées.
1	*Idem.*
2	*Idem.*
3	*Idem.*
4	*Idem.*
5	*Idem.*
6	*Idem.*
1	Italie.
2	Midi.
3	*Idem.*
4	Italie.
5	*Idem.*
6	*Idem.*
7	Midi.
8	*Idem.*
9	*Idem.*
10	*Idem.*
11	*Idem.*
12	*Idem.*
13	Italie.
14	*Idem.*
15	*Idem.*

INFANTERIE LÉGÈRE.

1	Italie.
2	Alpes.
3	Italie.
4	Rhin & Moſelle.
bis 4	Midi.
5	Oueſt.
6	Alpes & Italie.
7	Rhin & Moſelle
8	Italie.
9	Samb. & Meuſe
10	*Idem.*
11	Rhin & Moſelle

Nos	Armées	Nos	Armées.
12	Rhin & Moſelle.	b. 20	Rhin & Moſelle.
13	Samb. & Meuſe	21	Samb. & Meuſe.
14	Nord.	22	Côt. de Cherb.
b. 14	Rhin & Moſelle.	b. 22	Pyr. Occident.
15	Italie.	23	Rhin & Moſelle.
b. 15	Rhin & Moſelle	24	Samb. & Meuſe.
16	Italie.	25	Pyr. Orient.
b. 16	Rhin & Moſelle.	26	*Fait par. de la 2e*
17	*Idem.*	27	Centre.
18	Italie.	28	Samb. & Meuſe.
b. 18	Alpes & Italie.	29	Midi.
19	Côtes de Breſt.	30	*Sans déſignation*
b. 19	Rhin & Moſelle.	31	Oueſt
20	Midi.	3	Alpes & Italie.

REGIMENS DE LA MARINE.

1	Côtes de Breſt.	3	Italie.
2	*Idem.*	4	Oueſt.

RÉGIMENS DE L'ARTILLERIE A PIED.

1	Metz.	5	Strasbourg.
2	Toulouſe.	6	Douay.
3	Auxonne.	7	Lafère.
4	Valence.	8	Rennes.

SAPEURS.

1	Fontenay, *Oueſ.*	7	Mouzo. *S. & M.*
2	Bayonne.	8	Metz.
3	Grenoble.	9	Le Hâvre.
4	Nideringelheim	10	S. Omer.
5	Figuière. *P. Or.*	11	Maëſtricht.
6	Nice.	12	Breſt.

MINEURS.

1	Cambray.	4	Maubeuge.
2	Nice.	5	Fontarabie.
3	Groſveinterhe.	6	Pergignan.

OUVRIERS au nombre de 12 compagnies.

AÉROSTIERS.

1	Rhin.	2	.....

LEGIONS ET CORPS FRANCS.

Dénominations des Légions.	Indication des demi-Brigades.	N°s	Armées.
Légions des Pyrénées.....	Infanterie Legère...	29	Midi.
— Allobroges.....	*Idem*.....	*bis*.	*Idem*.
— Des Alpes, { 1.....	*Idem*.....	3	Italie.
— Des Alpes, { 2.....	*Idem*.....	*bis* 8	Alpes & Italie.
— De la Moselle, { 1.....	*Idem*.....	10	Sambre & Meuse.
— De la Moselle, { 2.....	*Idem*.....	25	Pyrénées orient.
— Du Nord.....	*Idem*.....	*bis*. 19	Rhin & Moselle.
— Des Miquelets.....	Ch. des Montagnes.	.....	Ouest.
— De la Montagne.....	Infanterie Légère...	29	Midi.
— Des Ardennes, { 1.....	Non-embrigadé....	.....	*Prisonnier*.
— Des Ardennes, { 2.....	*Idem*.....	.....	Ouest.
Chasseurs Francs de Mayence, { 1.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.
Chasseurs Francs de Mayence, { 2.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.
— De Cassel.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.
Bataillon de la Républiq'e...	*Idem*.....	.....	Alpes.
	Idem.....	.....	Pyrénées occid.

— De Jemmape.....	*Idem*.....	.....		
Chasseurs Francs du Nord.....	1.....	Non-embrigadé.....	.....	Ouest.
	2.....	*Idem*.....	.....	*Idem*.
	3.....	Tirailleurs.....	.....	Sambre & Meuse.
	4.....	Infanterie Légère..	32	Alpes & Italie.
	5.....	Tirailleurs.....	.....	Sambre & Meuse.
Compag. Franc.	1.....	Infanterie Légère..	*bis*. 20	Rhin & Moselle.
	2.....	*Idem*.....	*bis*. 19	*Idem*.
Bataillon des Antilles.....		Non-embrigadé.....	1.....	Côtes de Brest.
— Des Réformés de première réquisition.....		*Idem*.....	.....	Rhin & Moselle.
Chasseurs des Alpes.....		*Idem*.....	.....	Italie.
— Des Alpes-Maritimes.....		*Idem*.....	.....	*Idem*.
— Du Gard.....		*Idem*.....	.....	*Idem*.
Tirailleurs.....	1.....	*Idem*.....	.....	Nord.
	2.....	Infanterie Légère..	*bis*. 19	Rhin & Moselle.
	3.....	Tirailleurs.....	.....	Sambre & Meuse.
	4.....	Non-embrigadé.....	.....	Nord.
	5.....	Infanterie Légère..	1	*Idem*.
Tirail. des Alpes.	1.....	Non-embrigadé.....	.....	Italie.
	2.....	*Idem*.....	.....	Rhin.
— de Mayenne & Loire.....		*Idem*.....	.....	Ouest.

DEMI-BRIGADES SOUS LES DENOMINATIONS DÉPARTEMENTALES.

Dénomination	Armées	Dénominations.	Armées.
Lombards.	Nord.	Hérault,	Midi.
Allier,	Côtes de Breſt.	Hautes-Pyrénées,	Oueſt.
Finiſtère,	Nord.	Tarn,	*Idem.*
Yonne,	Sambre & Meuſe.	Ardèche,	*Idem.*
Seine inférieure,	Intérieur.	Gers,	*Idem.*
Lot,	Pyrénées occid.	Lot & Garonne,	*Idem.*
Haute Saône,	Midi.	*Autre* de Gers,	*Idem.*
Landes,	Oueſt.	Baſſes-Pyrénées,	*Idem.*
Pas-de-Calais,	Rhin & Moſelle.	Paris,	*Idem.*
Dordogne,	Oueſt.		

DEMI-BRIGADES SOUS DES NOMS PARTICULIERS.

Baſques,	Pyrénées Occid.	Tirailleurs,	Sambre & Meuſe.
Chaſſeurs éclaireurs	*Idem.*	Piquiers.	Pyrénées Occid.
— des Montagnes,	Oueſt.	Lég. Franche Etrang.	Nord.

BATAILLONS
DE VOLONTAIRES NATIONAUX
NON-EMBRIGADÉS.

Nos	Armées.
	Ain.
4	Alpes.
6	*Idem.*
10	Italie.
11	*Idem.*
	Aisne.
2	Colonies, *dép.* à Brest.
4	Intérieur.
	Allier.
3	Ouest.
	Alpes (basses.)
1	Alpes.
4	Italie.
5	*Idem.*
Gre.	Pyr. oriental.
6	Italie.
	Ardèche.
4	Italie.
b. 5	Pyr. oriental.
Grt.	*Idem.*
	Ardennes.
2	Nord.
3	Côt. de Cherb.
4	*Idem.*
	Aube
1	Colonies.
	Aude.
1	Alpes.
	Bouc. du Rhône.
1	Pyr. oriental.
*	*Idem.*

Nos	Armées.
17	Italie.
	Calvados.
4	Ouest.
5	Côtes de Brest.
6	Ouest.
	Charente.
1	Italie.
2	S. Domingue.
3	*Prisonnier.*
14	Ouest.
24	*Idem.*
25	*Idem.*
Ch.	Côtes de Cherbourg.
	Charente infér.
1	*Prisonnier, dép.* à Avranches.
3	Côtes de Cherbourg.
5	Ouest
6	Côtes de Brest.
	Corrèze.
5	Italie.
	Corse.
C.f.	Italie.
	Côtes d'or.
1	Alpes.
6	Côtes de Brest.
b. 6	Alpes.
	Côtes du Nord.
1	Nord.
4	Intérieur.

Nos	Armées.
	Dordogne.
4	Ouest.
	Idem.
	Drôme.
1	Alpes.
9	Pyr. oriental.
10	Italie.
11	*Idem.*
	Eure.
1	Samb. & Meuse.
2	Ouest.
Ch.	Côtes de Brest.
	Eure & Loir.
3	Ouest.
	Finistère.
3	S. Domingue, dép. à Quimp.
	Gard.
2	*Prison. Dépôt à* Orléans.
3	*Id.* —à Brumpt.
	Rhin.
	Garonne (haut.)
Réq.	Pyr. Orientales.
	Gironde.
12	Ouest.
17	Pyr. Occident.
	Hérault.
4	Ouest.
b. 5	Italie.
	Ille & Vilaine.
3	Côtes de Brest.
	Indre.
Dét.	Ouest.
	Indre & Loire
4	Côtes de Brest.

Nos	Armées.
	Ouest.
	Idem.
	Isere.
1	Alpes.
5	Italie.
8	Alpes.
9	*Idem.*
10	Italie.
11	Alpes.
	Jura.
3	Alpes.
5	*Idem.*
	Loir & Cher.
1	Italie.
	Loire (haute).
2	Italie.
	Loire inférieure
1	S. Doming. *Dépôt* à Bellevisle
2	Midi.
4	Côt. de Cher
	Lot & Garonne
3	Ouest.
4	*Idem.*
b. 5	*Idem.*
	Lozère.
1	Alpes.
	Manche.
1	*Prisonnier. Dépôt* à Pontoi
Ch.	Ouest.
	Mayenne.
1	Côt. de Cher
4	Côtes de Bres
5	Côt. de Cher
	Mayen. & Loi
1	Alpes.

Nos.	Armées.
3	Ouest.
4	*Idem.*
7	Côt. de Cherb.
	Meurthe.
9	Intérieur.
10	Ouest.
	Meuse.
4	*Prison. Dépôt.* à Meaux.
	Mont-Blanc.
3	Italie.
	Morbihan.
2	S. Doming. *Dépôt* à Nantes.
	Moselle.
1	Intérieur.
	Nord.
1	Côt. de Cherb.
2	Nord.
6	Côt. de Cherb.
11	*Idem.*
12	Ouest.
13	*Idem.*
17	Côt. de Cherb.
	Oise.
8	Côt. de Cherb.
9	Côtes de Brest.
10	Côt. de Cherb.
	Orne.
2	*Prisonnier. Dépôt* à Versail.
4	Côtes de Brest.
	PARIS.
	Première format.
2	*Pr. dép.* à Rosoi,
b. 6	*Prisonnier. Dépôt* à Etampes
7	*Prisonnier. Dépôt* à Meaux.
b. 9	Côtes de Brest.
11	*Idem.*
12	Ouest.
14	*Idem.*
16	Italie.
19	*Prisonnier. Dépôt* à Meaux.
21	Ouest.
23	*Idem.*
26	Côtes de Brest.
27	Italie.
28	Ouest.
	Deuxième formation pour la Vendée.
1	Ouest.
2	Pyr. Occident.
3	Ouest.
5	Côt. de Cherb
6	*Idem.*
7	*Idem.*
8	Ouest.
9	Côtes de Brest.
10	Ouest.
	Troisième formation pour le Calvados.
1	(Licencié).
2	Ouest.
3	Côtes de Brest.
4	*Idem.*
5	Rhin.
	Pas de Calais.
3	S. Doming. *Dét.* à Brest.

Nos	Armées.
	Prisonnier. Dépôt à Calais.
5	*Id.* — à Nantes.
11	Côt. de Cherb.
	Pyrénées (basses)
Ch.	Pyr. Occident.
	Rhin (bas).
5	Côtes de Breſt.
	Saône (haute).
2	Oueſt.
11	*Idem.*
12	Côtes de Breſt.
	Saône & Loire.
3	*Priſonnier.*
8	Italie.
Ch.	Oueſt.
	Sarthe.
1	Samb. & Meuſe.
b. 4	Oueſt.
5	*Idem.*
8	*Idem.*
	Seine & Oiſe.
2	Côtes de Breſt.
3	Oueſt.
6	Samb. & Meuſe.
8	Oueſt.
13	Côtes de Breſt.
14	*Idem.*
	Seine inférieure.
1	Côtes de Breſt.
8	*Idem.*

Nos	Armées.
11	Nord.
13	Côt. de Cherb.
14	Côtes de Bre
	Seine & Marne.
Cb.	Côtes de Breſt.
	Somme.
6	Côt. de Cherb.
8	Côtes de Breſt.
	Var.
8	Italie
10	Oueſt.
	Vaucluſe.
3	Pyr. Orientales
4	lie.
Ch.	yr. orientales.
	[illegible]ndée.
2	Oue[illegible]
3	*Idem*
	Vienne.
4	Oueſt.
	Vienne (haute.)
1	Samb. & Meuſe
2	*Idem.*
	Voſges.
3	Oueſt.
12	*Priſonnier.*
	Yonne.
5	Samb. & Meuſe
6	*Idem.*
7	Intérieur.

BATAILL. DES FÉDÉRÉS NATIONAUX.

2	Côtes de Breſt.	5	Intérieur.
3	*Idem.*	6	Nord.

Nos	Armées.	Nos	Armées.
11	*Prisonnier. Dép.* à Péronne.	15	*Prisonnier. Dép.* à Meaux.
12	Rhin & Moselle	16	*Idem.*

Fédérés des quatre-vingt-trois Départemens.

Armée de l'Ouest.

BATAILLONS DES RÉSERVES.

1	Ouest.	9	*Prisonnier. Dép.* à Meaux.
2	Intérieur.	25	Côt. de Cherb.
4	Nord.	31	Ouest.
6	Intérieur.		
8	Nord.		

BAT. DE LA FORMATION D'ORLÉANS.

3	Ouest.	12	Côtes de Brest.
4	*Idem.*	13	Ouest.
5	Côtes de Brest.	14	*Idem.*
8	*Idem.*	15	*Idem.*
11	*Idem.*		

CHASSEURS.

2	Pyr. Oriental.	5	Pyr. oriental.
3	*d*	6	*Idem.*
4	*Idem.*	7	*Idem.*

Bataillons dits la Montagne, formés à Toulouse.

4 Pyrénées orientales.

Chasseurs de la Montagne.

Montagne-Arois, à l'Ouest.

Bataillons levés dans le Midi.

Les Vengeurs, Pyrénées occidentales.

Chasseurs de Metz, Pyrénées occidentales.

TROUPES A CHEVAL.

CARABINIERS.

Nos	Armées	Nos	Armées.
1	Rhin&Moſelle.	2	Rhin&Moſelle.

CAVALIERS.

1	Intérieur.	14	Rhin&Moſelle.
2	Rhin&Moſelle.	15	*Idem.*
3	Samb.&Meuſe.	16	Intérieur.
4	*Idem.*	17	Samb.&Meuſe.
5	Italie.	18	Rhin&Moſelle.
6	Samb.&Meuſe.	19	Nord.
7	*Idem.*	20	Intérieur.
8	*Idem.*	21	Rhin&Moſelle.
9	Rhin&Moſelle.	22	Intérieur.
10	Samb.&Meuſe.	23	Samb.&Meuſe.
11	Rhin&Moſelle.	24	Côt. de Cherb.
12	*Idem.*	25	Nord.
13	Samb.&Meuſe.		

DRAGONS.

1	Samb.&Meuſe.	11	Samb.&Meuſe.
2	*Idem.*	12	*Idem.*
3	Intérieur.	13	Côtes de Breſt.
4	Rhin&Moſelle.	14	Samb.&Meuſe.
5	Alpes & Italie.	15	Midi.
6	Rhin&Moſelle.	16	Int. & Côt. de C.
7	Samb.&Meuſe.	17	Rhin&Moſelle.
8	Alpes & Italie.	18	Oueſt.
9	*Idem.*	19	Rhin&Moſelle.
10	Rhin&Moſelle.	20	Alpes & Italie.

HUSSARDS.

Nos	Armées.	Nos	Armées.
1	Midi.	*b.* 7	Alpes & Italie.
2	Samb.&Meuse.	8	Rhin&Moselle.
3	Nord.	9	Côt. de Cherb.
4	Samb.&Meuse.	10	Côtes de Brest.
5	Nord.	11	Ouest.
6	Côt. de Cherb.	12	*Idem.*
7	Rhin&Moselle.	*Alp.*	Alpes & Italie.

CHASSEURS.

1	Samb.&Meuse.	14	Côt. de Cherb.
2	Rhin&Moselle.	15	Ouest.
3	Samb.&Meuse.	16	Côt. de Cherb.
4	Rhin&Moselle.	17	*Licencié.*
5	Nord.	18	*Licencié.*
6	Samb.&Meuse.	19	Samb.&Meuse.
7	Ouest.	20	Rhin&Moselle.
8	Rhin&Moselle.	21	Intérieur.
9	Samb.&Meuse.	22	Italie.
10	Alpes & Italie.	23	Nord.
11	Samb.&Meuse.	24	Pyr. Occident.
12	*Idem.*	25	Italie.
13	Nord.		

ARTILLERIE LÉGÈRE.

1	Toulouse.	5	Valence.
2	Strasbourg.	6	Metz.
3	Douai.	7	Auxonne.
4	Lafère.	8	Besançon.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Départemens, pour connoître les Demi-Brigades des Bataillons de Volontaires nationaux.

Nota. Colonne *Indication*. Les noms des départemens en caractère romain, désignent les demi-brigades de Volontaires nationaux qui n'ont pas été numérotés, & qui ont pris le nom du département indiqué.

Colonne *Demi-brigade*. *Pr.* veut dire numéro provisoire.

Bataill.	Indication.	Demi-briga.
	Ain.	
1	Infanterie.	91
2	*Idem.*	2
3	*Idem.*	199
5	Infanterie légère.	4
8	Infanterie.	*pr.* 1
bis. 8	*Idem.*	*pr.* 5
9	Infanterie légère.	*bis.* 17
	Aisne.	
1	Infanterie.	150
3	*Idem.*	141
5	*Idem.*	3
	Allier.	
1	L'Allier.	
2	Infanterie légère.	*bis.* 17
	Alpes (hautes).	
1	Infanterie.	69
2	*Idem.*	171
3	*Idem.*	51
4	Infanterie légère.	3
5	Infanterie.	71

Bataill.	Indication.	Demi-brig.
	Alpes (basses).	
	Infanterie.	150
3	*Idem.*	19
	Alpes maritimes.	
1	Infanterie.	pr. 15
	Ardèche.	
1	Infanterie.	70
2	*Idem.*	55
3	*Idem.*	55
5	*Idem.*	pr. 5
Gren.	L'Ardèche.	. . . .
	Ardennes.	
1	Infanterie.	201
	Arriége.	
1	Infanterie.	pr. 1
2	*Idem.*	56
3	*Idem.*	pr. 3
4	*Idem.*	pr. 11
5	*Idem.*	pr. 11
	Aube.	
	Infanterie.	6
2	*Idem.*	38
3	*Aude.*	
2	Infanterie.	147
3	*Idem.*	147
4	*Idem.*	8
5	*Idem.*	9
6	*Idem.*	8
7	*Idem.*	pr. 9
8	*Idem.*	8
9	*Idem.*	
	Aveyron.	
1	Infanterie légère.	15
	Infanterie.	56
	Bouches du Rhône.	
1	Infanterie.	48
2	Infanterie légère.	15

Batai l.	Indication.	Demi-briga
3	Infanterie.	101
4	*Idem.*	99
5	*Idem.*	52
6	*Idem.*	101
7	*Idem.*	100
9	*Idem.*	99
10	*Idem.*	103
11	*Idem.*	103
12	*Idem.*	165
13	*Idem.*	100
14	*Idem.*	*pr.* 2
15	*Idem.*	*pr.* 2
16	*Idem.*	121
	Calvados.	
1	Infanterie.	48
2	*Idem.*	97
3	*Idem.*	23
bis. 6	*Idem.*	162
7	*Idem.*	141
8	Infanterie légère.	6
10	Seine inférieure.	. . . .
	Cantal.	
1	Infanterie légère.	.
2	Infanterie.	81
3	*Idem.*	16
	Charente.	
4	Lombards.	. . . .
bis. 4	Infanterie légère.	*bis.* 2
	Charente inférieure.	
2	Infanterie.	74
4	*Idem.*	142
	Cher.	
1	Infanterie.	94
2	*Idem.*	132
3	Infanterie légère.	14
	Corrèze.	
1	Infanterie légère.	7

Bata-ll.	Indication.	Demi-briga.
		44
2	Infanterie.	42
3	*Idem.*	. . . . .
4	Le Tarn.	
	Corse.	
1	Infanterie.	104
	Côtes d'Or.	
2	Infanterie.	117
3	*Idem.*	87
4	*Idem.*	159
5	*Idem.*	3
8	*Idem.*	60
9	*Idem.*	47
10	*Idem.*	207
bis. 10	*Idem.*	199
11	*Idem.*	*pr.* 4
17	*Idem.*	75
	Côtes du	
2	Infanterie.	182
3	*Idem.*	187
	Creuse.	
1	Infanterie Légère.	4
2	Infanterie.	95
	Dordogne.	
1	Infanterie Légère.	14
2	*Idem.*	7
3	La Dordogne.	. . . .
bis. 4	*Idem.*	. . . .
	Doubs.	
1	Infanterie.	5
2	*Idem.*	41
3	*Idem.*	140
4	*Idem.*	25
5	Infanterie Légère.	11
6	*Idem.*	*bis.* 18
7	Infanteri .	112
8	*Idem.*	204
9	*Idem.*	66

Batail.	Indication.	Demi-briga.
10	Infanterie.	207
11	Infanterie Légère.	*bis.* 20
12	Infanterie.	194
	Drôme.	
2	Infanterie.	118
3	*Idem.*	69
4	*Idem.*	83
5	*Idem.*	201
6	Infanterie Légère.	11
7	Infanterie	203
8	Infanterie Légère.	15
9	Infanterie.	*pr.* 1
	Eure.	
3	Infanterie.	128
4	*Idem.*	41
5	Les Landes.	....
	Eure & Loir.	
1	Infanterie.	164
2	*Idem.*	92
	Finistère.	
1	Le Finistère.	....
2	Infanterie.	9
	Gard.	
1	Infanterie.	14
bis. 2	*Idem.*	14
4	*Idem.*	2
5	*Idem.*	7
	Garonne (haute).	
1	Infanterie.	21
2	*Idem.*	122
3	*Idem.*	122
4	*Idem.*	130
5	*Idem.*	130
6	Les Landes.	....
7	Infanterie.	*pr.* 1
8	*Idem.*	*pr.* 6
9	Infanterie Légère.	20

batail.	Indication.	Demi-briga.
10	Infanterie Légère.	20
	Gers.	
1	Infanterie.	105
2	*Idem.*	105
3	Le Gers.	. . . .
4	*Idem.*	. . . .
5	*Idem.*	. . . .
6	*Idem.*	. . . .
7	*Idem.*	. . . .
	Gironde.	
1	Infanterie.	15
2	*Idem.*	72
3	*Idem.*	65
4	*Idem.*	15
5	*Idem.*	13
6	*Idem.*	13
7	*Idem.*	148
8	Infanterie Légère.	1
9	Lot & Garonne.	. . . .
10	Infanterie.	114
bis. 10	Lot & Garonne.	. . . .
11	Infanterie.	143
14	*Idem,*	114
16	Le Gers.	. . . .
	Hérault.	
1	Infanterie.	129
2	*Idem.*	129
3	L'Hérault.	. . . .
5	Infanterie.	12
6	*Idem.*	pr. 12
7	*Idem.*	12
8	*Idem.*	10
	Ille & Vilaine.	
1	Infanterie.	31
2	*Idem.*	31
	Indre.	
1	Infanterie.	54

Baraill.	Indication.	Demi-briga.
2	Infantetie.	17
	Indre & Loire.	
1	Infanterie.	10
2	*Idem.*	10
3	*Idem.*	139
	Isère.	
2	Infanterie.	83
3	*Idem.*	118
4	*Idem.*	46
6	*Idem.*	46
bis. 8	Infanterie Légère.	16
Gren.	Infanterie.	20
Chaſſ.	*Idem.*	20
	Jura.	
1	Infanterie.	91
2	L'Hérault.	. . . .
4	Infanterie.	25
6	*Idem.*	72
7	*Idem.*	119
8	*Idem.*	74
9	L'Hérault.	. . . .
10	Infanterie.	170
11	*Idem.*	140
12	*Idem.*	159
	Landes.	
1	Infanterie.	70
2	Hautes Pyrénées.	. . . .
3	Infanterie.	40
4	Le Lot.	. . . .
5	Les Landes.	. . . .
6	Infanterie.	113
	Loir & Cher.	
2	Infanterie.	68
3	*Idem.*	133
4	*Idem.*	157
	Loire (haute).	
1	Infanterie.	117

Batail.	Indication.	Demi-Briga.
3	L'Ardèche.	. . . .
	Loire inférieure.	
3	Infanterie.	193
	Loiret.	
1	Infanterie.	36
2	*Idem.*	87
3	*Idem.*	1
4	*Idem.*	143
	Lot.	
1	Infanterie.	108
2	*Idem.*	108
3	*Idem.*	43
4	*Idem.*	*pr.* 4
5	*Idem.*	*pr.* 6
6	L'Ardè	. . . .
7	Lot.	. . . .
8	Lot.	. . . .
9	Gard.	. . . .
	Lot & Garonne.	
1	Infanterie.	116
2	Infanterie Légère.	12
bis. 2	Infanterie.	180
5	Lot & Garonne.	. . . .
6	Infanterie.	113
7	Hautes Pyrénées.	. . . .
9	La Dordogne.	. . . .
	Lozère.	
2	Infanterie.	
	Manche.	
2	L'Allier.	. . . .
3	Infanterie.	200
4	*Idem.*	26
5	*Idem.*	205
6	*Idem.*	28
7	Infanterie Légère.	19
8	Infanterie.	61
9	*Idem.*	12

Batail.	Indication.	Demi-brig.
10	Infanterie.	128
11	*Idem.*	67
12	*Idem.*	12
	Marne.	
1	Le Finistère.	. . . .
2	Infanterie.	171
3	Finistère.	. . . .
4	Infanterie.	172
5	*Idem.*	143
6	*Idem.*	172
7	*Idem.*	152
Chass.	Infanterie Légère.	13
	Marne (Haute).	
1	Infanterie.	85
2	*Idem.*	16
3	*Idem.*	127
4	*Idem.*	170
	Mayenne.	
2	Infanterie.	184
3	*Idem.*	*pr.* 2
	Mayenne & Loire.	
bis. 1	Infanterie.	203
2	*Idem.*	97
4	*Idem.*	*pr.* 6
5	*Idem.*	*pr.* 1
6	*Idem.*	*pr.* 3
	Meurthe.	
1	Infanterie.	89
2	*Idem.*	111
3	*Idem.*	35
4	*Idem.*	185
5	*Idem.*	35
6	*Idem.*	110
7	*Idem.*	110
8	*Idem.*	164
11	*Idem.*	200

Bataill.	Indication.	Demi-brig.
	Meuse.	
1	Infanterie.	206
2	*Idem.*	71
3	*Idem.*	34
5	*Idem.*	132
6	*Idem.*	*pr.* 2
Éclair.	Infanterie Légère.	9
Chass.	*Idem.*	*bis.* 16
	Mont-Blanc.	
1	Infanterie.	*pr.* 5
2	*Idem.*	19
4	*Idem.*	*pr.* 15
5	*Idem.*	*pr.* 15
	Mont-Terrible.	
1	Infanterie.	65
	Morbihan.	
	Infanterie.	61
3	*Idem.*	187
	Moselle.	
2	Infanterie.	116
3	*Idem.*	53
4	*Idem.*	34
5	*Idem.*	173
	Nièvre.	
1	Infanterie.	104
2	*Idem.*	33
3	*Idem.*	116
	Nord.	
3	Infanterie.	9
4	*Idem.*	90
bis. 4	*Idem.*	49
5	*Idem.*	175
bis. 6	Infanterie.	18
ter. 6	Infanterie. Légere.	*bis.* 16
7	L'Yonne.	. . . .
8	Infanterie.	204
9	*Idem.*	161

Batail.	Indication.	Demi-brig.
10	Infanterie.	154
11	*Idem.*	154
14	Infanterie Légère.	15
Ch. 15	*Idem.*	32
Ch. 16	*Idem.*	14
	Oise.	
1	Infanterie.	183
3	*Idem.*	50
4	*Idem.*	204
5	*Idem.*	49
6	*Idem.*	128
7	*Idem.*	179
	Orne.	
1	Infanterie.	111
3	*Idem.*	142
5	*Idem.*	149
	PARIS.	
	Première Formation.	
1	Infanterie.	201
2	*Idem.*	67
4	*Idem.*	59
5	*Idem.*	2
6	*Idem.*	179
8	*Idem.*	131
9	*Idem.*	181
10	Pas-de-Calais.	....
13	Infanterie.	1
14	*Idem.*	161
15	*Idem.*	154
17	Les Lombards.	....
18	Infanterie.	86
20	*Idem.*	162
22	*Idem.*	185
24	*Idem.*	4
25	*Idem.*	176
	Deuxième Format.	
4	Les Lombards.	....

Bataill.	Indication.	Demi-briga.
14. 8	Les Lombards.	. . . .
	Pas-de-Calais.	
1	Infanterie.	27
2	*Idem.*	23
6	Pas-de-Calais.	. . . .
7	L'Allier.	. . . .
8	Pas-de-Calais.	. . . .
9	Infanterie.	184
10	Seine inférieure.	. . . .
	Puy-de-Dôme.	
1	Infanterie.	54
2	*Idem.*	202
3	*Idem*	86
4	*Formation* d'Orléan.	. . . .
	Pyrénées (hautes).	
1	Haut. Pyrenées.	. . . .
2	Infanterie.	145
3	*Idem.*	40
4	Bas. Pyrénées.	. . . .
	Pyrenées (bas).	
1	Infanterie.	39
2	*Idem.*	39
3	*Idem.*	134
4	*Idem.*	134
5	Basses Pyrenées.	. . . .
6	Le Gers.	. . . .
	Pyrenées Orientales.	
1	Infanterie.	169
2	*Idem.*	*pr.* 3
3	*Idem.*	*pr.* 3
4	*Idem.*	*pr.* 11
	Rhin (haut.).	
1	Infanterie.	177
2	*Idem.*	127
3	*Idem.*	80
4	*Idem.*	124
	Idem.	85

Batail.	Indication.	Demi-briga.
	Infanterie.	
	Rhin (bas).	
61	Infanterie.	93
2	*Idem.*	53
3	*Idem.*	186
4	*Idem.*	177
6	*Idem.*	194
7	*Idem.*	152
Chass.	Infanterie Légère.	182
	Rhône & Loire.	bis. 16
1	Infanterie.	
2	*Idem.*	181
3	*Idem.*	186
4	*Idem.*	205
5	*Idem.*	84
bis. 5	*Idem.*	44
6	*Idem.*	109
bis. 6	*Idem.*	119
7	*Idem.*	202
8	*Idem.*	59
9	*Idem.*	pr. 5
	Saône (haut.).	pr. 5
1	Infanterie.	
3	Infanterie Légère.	80
4	Infanterie.	12
5	*Idem.*	4
6	*Idem.*	92
7	*Idem.*	149
8	*Idem.*	180
9	Haute Saône.	95
10	*Idem.*	....
	Saône & Loire.	....
1	Infanterie.	
2	*Idem.*	94
4	Infanterie Légère.	200
6	Infanterie.	6
7	Haut. Saône.	169
		....

Bataill.	Indication.	Demi-briga.
	Sarthe.	
2	Bas. Pyrénées.	. . . .
4	Infanterie.	29
7	*Idem.*	177
	Seine & Oise.	
1	Infanterie.	133
4	*Idem.*	43
5	*Idem.*	205
7	*Idem.*	109
9	*Idem.*	26
10	*Idem.*	33
12	Orléans.	. . . .
	Seine inférieure.	
2	Infanterie.	197
3	*Idem.*	17
4	*Idem.*	5
6	*Idem.*	50
7	*Idem.*	178
9	Seine inférieure.	. . . .
10	Infanterie.	76
	Seine & Marne.	
1	Infanterie.	93
2	*Idem.*	199
4	*Idem.*	196
5	*Idem.*	139
6	Les Ardennes.	. . . .
	Sèvres (deux).	
1	Le Tarn.	. . . .
2	Infanterie.	112
3	Le Tarn.	. . . .
4	Infanterie.	47
5	*Idem.*	*pr.* 3
6	*Idem.*	*pr.* 6
	Somme.	
1	Infanterie.	38
2	*Idem.*	123
3	Infanterie.	24

Bataill.	Indication.	Demi-briga.
4	Infanterie.	2
5	*Idem.*	36
7	*Idem.*	197
	Tarn.	
1	Infanterie.	*pr.* 4
2	Le Tarn.	. . . .
3	Infanterie.	*pr.* 4
4	*Idem.*	*pr.* 6
	Var.	
1	Infanterie.	165
2	*Idem.*	21
3	*Idem.*	102
4	*Idem.*	66
5	*Idem.*	166
6	*Idem.*	102
7	*Idem.*	121
9	*Idem.*	166
	Vaucluſe.	
1	Infanterie.	*pr.* 7
2	*Idem.*	52
	Vendée.	
1	Infanterie.	89
	Vienne.	
1	Infanterie.	123
2	*Idem.*	138
3	*Idem.*	206
	Vienne (haute).	
3	Infanterie.	145
5	*Idem.*	10
	Voſges.	
1	Infanterie.	75
2	*Idem.*	124
4	Infanterie Légère.	15
5	Infanterie.	138
6	*Idem.*	173
7	Paris..	. . . .
8	Infanterie Légère.	19

Batail.	Indication.	Demi-Briga.
9	Infanterie.	206
10	*Idem.*	6
11	*Idem.*	175
13	*Idem.*	157
14	*Idem.*	207
15	*Idem.*	*pr.* 4
16	*Idem.*	*pr.* 4
	Yonne.	
1	Infanterie.	193
2	L'Yonne.	. . . .
3	Infanterie.	107
4	*Idem.*	107
	Fédérés Nationaux.	
1	Infanterie,	203
4	*Idem.*	176
8	*Idem.*	90
9	*Idem.*	76
10	Infanterie Légère.	21
11	Infanterie,	27
13	*Idem.*	71
14	*Idem.*	29
17	Infanterie Légère.	21
	Reserves.	
3	Infanterie.	183
5	*Idem.*	33
10	*Idem.*	24
11	*Idem.*	199
12	*Idem.*	44
13	*Idem.*	68
15	*Idem.*	163
16	Lombards.	. . . .
17	Infanterie.	131
18	*Idem.*	3
20	*Idem.*	43
21	L'Yonne.	. . . .
22	Infanterie.	112
23	*Idem.*	163

Batail.	Indication.	Demi-briga.
26	Infanterie.	41
27	Idem.	181
28	Idem.	107
29	Idem.	44
30	Idem.	128
	Côtes Maritimes.	
1	Infanterie.	13
2	dem.	14 pr.
3	Idem.	13
4	Idem.	14
5	Infanterie Légère.	bis. 18
6	Infanterie.	pr. 13
7	Idem.	pr. 14
	Formation d'Orléans.	
1	Infanterie.	196
2	Idem.	63
6	Idem.	63
7	Idem.	144
9	Idem.	202
10	Idem.	144

CODE *pénal militaire pour toutes les troupes de la République en tems de guerre.* (Décret du 12 mai 1793, vieux ſtyle).

DE LA DÉSERTION.

ART. I. Tout militaire, c'eſt-à-dire, depuis le général d'armée juſqu'au ſoldat, ou volontaire inclusivement, ou tout autre employé, ſoit dans les armées, ſoit à leur ſuite, qui paſſera à l'ennemi ou chez les rebelles, ſans y être autorisé par ſes chefs, ſera puni de mort.

II. Tout militaire qui déſertera avec armes, chevaux & bagages dans l'intérieur de la République, ſera puni de dix ans de fers; et dans le cas où il ſeroit

convaincu de vol fait à la troupe, de quelque nature qu'il soit, sera puni de quinze ans de fers.

III. Tout militaire qui déserterá dans l'intérieur de la République, sera puni de cinq ans de fers; & s'il étoit de service, de dix ans.

IV. Sera réputé déserteur dans l'intérieur de la République, tout militaire qui aura quitté son corps sans congé en bonne forme, ou tout autre employé dans les armées ou à leur suite, qui les abandonneroit sans une permission en forme de ses supérieurs.

V. Sera aussi réputé déserteur dans l'intérieur, tout citoyen qui s'étant fait inscrire pour servir dans les troupes de la République, aura reçu une route ou frais de conduite, & ne se sera pas rendu à sa destination dans le délai fixé; dans ce cas, il sera puni de cinq ans de fers, à moins qu'il ne justifie d'un empêchement légitime; et dans le cas où il se seroit rendu coupable de vols, de violation de domicile ou de personne, il sera puni de quinze ans de fers.

VI. Sera réputé déserteur à l'ennemi, tout militaire ou tout employé dans les armées, qui aura passé sans en avoir reçu l'ordre, les limites fixées par le commandant du corps dont il fait partie.

VII. Tout citoyen qui se sera fait enregistrer sur le registre d'une section ou d'une municipalité, pour marcher aux armées en remplacement d'un autre citoyen, & qui, après avoir reçu pour ce fait, soit de l'argent, soit son équipement ou habillement, seroit convaincu d'avoir été se faire enregistrer ailleurs

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

Bataill.	Indication.	Demi-briga.
26	Infanterie.	41
27	Idem.	181
28	Idem.	107
29	Idem.	44
30	Idem.	128
	Côtes Maritimes.	
1	Infanterie.	13
2	Idem.	14
3	Idem.	pr. 13
4	Idem.	14
5	Infanterie Légère.	bis. 18
6	Infanterie.	pr. 13
7	Idem.	pr. 14
	Formation d'Orléans.	
1	Infanterie.	196
2	Idem.	63
6	Idem.	63
7	Idem.	144
9	Idem.	202
10	Idem.	144

Code pénal militaire pour toutes les troupes de la République en tems de guerre. (Décret du 12 mai 1793, vieux ſtyle).

DE LA DÉSERTION.

ART. I. Tout militaire, c'eſt-à-dire, depuis le général d'armée juſqu'au ſoldat, ou volontaire inclusivement, ou tout autre employé, ſoit dans les armées, ſoit à leur ſuite, qui paſſera à l'ennemi ou chez les rebelles, ſans y être autorisé par ſes chefs, ſera puni de mort.

II. Tout militaire qui déſertera avec armes, chevaux & bagages dans l'intérieur de la République, ſera puni de dix ans de fers; et dans le cas où il ſeroit

convaincu de vol fait à la troupe, de quelque nature qu'il soit, sera puni de quinze ans de fers.

III. Tout militaire qui désertera dans l'intérieur de la République, sera puni de cinq ans de fers; & s'il étoit de service, de dix ans.

IV. Sera réputé déserteur dans l'intérieur de la République, tout militaire qui aura quitté son corps sans congé en bonne forme, ou tout autre employé dans les armées ou à leur suite, qui les abandonneroit sans une permission en forme de ses supérieurs.

V. Sera aussi réputé déserteur dans l'intérieur, tout citoyen qui s'étant fait inscrire pour servir dans les troupes de la République, aura reçu une route ou frais de conduite, & ne se sera pas rendu à sa destination dans le délai fixé; dans ce cas, il sera puni de cinq ans de fers, à moins qu'il ne justifie d'un empêchement légitime; et dans le cas où il se seroit rendu coupable de vols, de violation de domicile ou de personne, il sera puni de quinze ans de fers.

VI. Sera réputé déserteur à l'ennemi, tout militaire ou tout employé dans les armées, qui aura passé sans en avoir reçu l'ordre, les limites fixées par le commandant du corps dont il fait partie.

VII. Tout citoyen qui se sera fait enregistrer sur le registre d'une section ou d'une municipalité, pour marcher aux armées en remplacement d'un autre citoyen, & qui, après avoir reçu pour ce fait, soit de l'argent, soit son équipement ou habillement, seroit convaincu d'avoir été se faire enregistrer ailleurs

pour le même objet, sera puni de cinq ans de fers.

VIII. Tout chef de complot de désertion à l'ennemi, ou chez les rebelles, quand même le complot ne seroit pas exécuté, sera puni de mort; & si c'est à l'intérieur, de quinze ans de fers.

IX. Lorsque des militaires de différens grades auront déserté ensemble, ou en auront formé le complot, sans que le chef en soit connu, le plus élevé en grade, ou à grade égal, le plus ancien de service, sera réputé chef du complot & puni comme tel.

X. Tout complice qui découvrira un complot de désertion, ne pourra être poursuivi ni puni à raison du crime qu'il aura découvert.

XI. Tout embaucheur pour l'étranger ou pour les rebelles, sera puni de mort.

DE LA TRAHISON.

Art. I. Tout militaire ou individu de l'armée, quel que soit son état ou son grade, convaincu de trahison, sera puni de mort.

II. Sont réputés coupables de trahison les auteurs des délits ci-après détaillés; savoir:

Tout individu qui en présence de l'ennemi sera convaincu de s'être permis des clameurs qui auroient jeté l'épouvante & occasionné le désordre dans les rangs; tout commandant d'un poste, ainsi que la sentinelle, qui auroient donné de fausses consignes; tout commandant d'une patrouille qui aura caché les découvertes qu'il aura faites; tout commandant d'un poste qui cacheroit à celui qui le relève, les découvertes essentielles qu'il auroit

faites, soit par lui-même, soit par ses parrouilles, soit par toutes autres personnes, relativement à la défense du poste; tout militaire convaincu d'avoir communiqué le secret du poste ou le mot d'ordre à quelqu'un qui n'en devroit pas avoir connoissance; tout militaire ou individu de l'armée qui entretiendra une correspondance dans l'armée ennemie, sans la permission par écrit de son commandant ou supérieur; tout militaire, ou tout autre individu au service ou à la suite des armées, qui aura encloué ou mis hors de service, sans ordre ou sans motifs légitimes, un canon ou mortier, obusier ou affûts; tout commandant d'une place attaquée qui, sans cause légitime & sans l'autorisation des corps administratifs, dont il justifiera au tribunal criminel militaire, aura consenti à la reddition de la place avant que l'ennemi ait fait brêche praticable; tout général qui n'aura pas fait connoître les besoins de son armée, en vivres, en fourrages, ou en approvisionnemens de guerre; tout général d'armée ou commandant de division qui sera convaincu d'avoir pris des mesures pour faire tomber entre les mains des ennemis les magasins, les convois des armées; tout général d'armée ou commandant de division qui sera convaincu d'avoir négligé d'employer tous les moyens qu'il avoit en son pouvoir pour assurer les magasins, la marche des convois, & garantir les munitions, lorsqu'ils seront pris en tout ou en partie par les ennemis; tous seront poursuivis & jugés comme criminels de haute trahison par le tribunal à qui la connoissance en appartient.

DU VOL.

Art. I. Tout militaire qui, pour faire payer ou distribuer à sa troupe ce qui lui revient, sera convaincu d'avoir porté sur son état de situation sa troupe au-dessus de son nombre effectif, soit en route, soit à l'armée, soit en garnison, sera puni de six ans de fers, & condamné au remboursement de ce qu'il aura touché au-dessus de ce qui revenoit de droit à sa troupe.

II. Tout militaire ou commissaire des guerres qui, après avoir pris en nature les rations de fourrages que la loi lui accorde, sera convaincu de les avoir vendues à quelques habitans, sera destitué de son emploi & puni d'un an de prison.

III. Tout employé quelconque dans les administrations des équipages des différens services des armées, qui sera convaincu d'avoir vendu à son profit ou distrait le fourrage qui lui aura été confié, sera puni de six ans de fers, & condamné à la restitution du prix du fourrage qu'il aura vendu ou distrait.

IV. Tout préposé de ces mêmes administrations qui sera convaincu d'avoir reçu, de connivence avec les distributeurs, des fournitures, grains ou fourrages de mauvaise qualité, sera chassé des armées, & puni d'un an de prison.

V. Tout agent ou employé dans ce genre de service qui sera convaincu d'avoir fait de faux bons, & contrefait l'écriture de son supérieur, sera puni de cinq années de fers.

VI. Tout préposé de ces administrations

qui sera convaincu d'avoir pris ou détourné ce que les voitures porteront, soit en pain, avoine, foin, paille ou farine, sera condamné à trois ans de fers, & à la restitution des objets pris ou détournés.

VII. Tout prépoié de ces administrations qui sera convaincu d'avoir reçu, dans les dépôts de l'armée ou en route de mauvais fourrages, ou le non complet des rations, sera condamné à un an de prison, à moins que dans les vingt-quatre heures il n'en ait averti un de ses supérieurs ou les officiers municipaux du lieu.

VIII. Tout prépoié de ces administrations ou conducteurs qui sera convaincu de s'être fait payer plus qu'il n'aura dépensé, soit dans les dépôts, auberges ou en route, sera puni de deux ans de fers.

IX. Tout prépoié de ces administrations ou conducteur qui sera convaincu d'avoir retardé le service des charrois, sera puni de six mois de prison; & si c'est à dessein prémédité, il sera puni de trois ans de fers.

X. Tout distributeur de fourrages & de vivres qui sera convaincu de quelque infidélité dans les distributions dont il est chargé, sera puni de trois ans de fers.

XI. Tout garde-magasin quelconque qui sera convaincu d'avoir fait quelque distraction des objets qui lui auront été confiés, sera puni de cinq ans de fers, & condamné à rembourser le montant des objets soustraits ou échangés.

XII. Tout militaire convaincu d'avoir volé l'argent de l'ordinaire de ses camarades, ou tout autre effet à eux appartenant, sera puni de six ans de fers.

XIII. Tout militaire qui vendra ou qui mettra en gage, en tout ou en partie, ses armes, son habillement, fourniment, ou son cheval ou équipement, le tout fourni par la nation. sera puni de cinq ans de fers.

XIV. Tout militaire qui sera convaincu d'avoir volé des fournitures de casernes ou effets de campement, sera puni de trois ans de fers.

XV. Tout militaire ou tout autre individu au service ou à la suite de l armée, qui sera convaincu d'avoir volé soit de la poudre, soit boulets, soit toutes autres munitions ou effets d'artillerie, dans les parcs, magasins, dépôts ou convois, sera puni de trois ans de fers.

XVI. Tout militaire ou tout autre individu attaché à l'armée, qui sera convaincu d'avoir volé les personnes chez lesquelles il auroit logé, sera puni de dix ans de fers.

XVII. Tout militaire ou tout autre individu attaché à l'armée qui sera convaincu d'avoir pris par fraude & sans payer à boire ou à manger chez un habitant, soit en route, soit en garnison ou cantonnement, sera puni de trois mois de prison, de six mois, si le délit a été accompagné de menaces, & de deux ans de fers, s'il y a eu voie de fait.

XVIII. Tout militaire ou tout autre individu de l'armée qui sera convaincu d'avoir attenté, en quelque lieu que ce soit, à la sûreté ou à la liberté des citoyens, sera puni de six mois de prison; & s'il y a vol ou voie de fait, la peine sera de deux ans de fers; & en cas d'assassinat, il sera puni de mort.

INSTRUCTION
SUR L'ORGANISATION DES TROUPES.

Chaque demi-brigade est composée d'un Chef de brigade. 3 Chefs de bataillon, 2 Quartiers-maîtres-tréſoriers, 3 Adjudans-majors, 3 Chirurgiens-majors, 3 Adjudans-ſous-officiers, 1 Tambour-major, 1 Caporal-tambour. 8 Muſiciens, dont un chef, 3 Maîtres tailleurs, 3 Maîtres-cordonniers.

Chaque bataillon eſt compoſé de neuf compagnies, dont une de grenadiers & huit de fuſiliers.

Chaque compagnie de grenadiers eſt compoſée d'un Capitaine, 1 Lieutenant, 1 Sous-lieut, 1 Sergent-major, 2 Sergens. 1 Cap.-fourrier, 4 Caporaux, 4 Appointés, 48 Grenadiers & 2 Tambours.

Chaque compagnie de fuſiliers eſt compoſée d'un Capitaine, 1 Lieutenant, 1 Sous-lieutenant, 1 Sergent-major. 3 Sergens, 1 Caporal-fourrier, 6 Caporaux, 6 Appointés, 67 Fuſiliers & 2 Tambours.

Il eſt attaché à chaque demi-brigade, ſix pièces de canon du calibre de quatre, avec tous les attirails néceſſaires; & pour le ſervice de ces pièces, il eſt formé, par chaque demi-brigade, une compagnie de canonniers volontaires, compoſée comme celle des grenadiers, excepté que le nombre des canonniers eſt porté à ſoixante-quatre hommes, non compris les officiers & ſous-officiers.

TARIF pour la solde des Militaires de tous grades & de toutes armes, employés dans les Armées de la République.

INFANTERIE ET INFANTERIE LÉGÈR.

Nosa. Les Capitainee. Lieutenans & Sous-Lieutenans, jouiront d'une ration de fourrage.

DÉSIGNATION du GRADE.	Préſence au corps.	Rations des comeſtibles.	Militaires iſolés.	Militaires à l'hôpital.	Fourrag.
	l. ſ. d.		l. ſ. d.	l. ſ. d.	
Chef de Brigade.....	21 10	3	23	17	3
Chef de Bataillon.....	15 10	2	16 10	11 10	2
Quartier Maître-Tréſorier	6 10	2	7 10	5 10	1
Adjudant-Major.....	9	1 demie	9 5	6 15	1
Adjudant ſous-Officier....	2 9	1	3	1	
Tambour-Major.....	1 9	1	2 5	8	
Caporal-Tambour.....	1	1	1 15	5	

Muſiciens		13		I	I 15	5	
Chef-Tailleur		10		I	I 10		
Chef-Cordonnier		10		I	I 10		
Chef-Armurier		18		I	I 15		
Capitaine		9		I&demie.	9 15	6 15	
Lieutenant		5 10		I&demie.	6 5	4 5	
Sous-Lieutenant		4 5		I&demie.	5	3	
Grenadiers & Carabiniers.	Sergent-Major	I 10	6	I	2 5	8	
	Sergent	I 7	6	I	2 15	8	
	Caporal-Fourrier	I 2	6	I	I 15	5	
	Caporal	19	6	I	I 15	5	
	Appointé	11	9	I	I 15	3	
	Grenadier	11	6	I	I 10	3	
	Tambour	19	6	I	I 15	5	
Fuſiliers.	Sergent-Major	I 9		I	2 5	8	
	Sergent	I 6		I	2 5	8	
	Caporal-Fourrier	I 1		I	I 15	5	
	Caporal	18		I	I 15	5	
	Appointé	10	3	I	I 10	3	
	Fuſilier	10		I	I 10	3	
	Tambour	18		I	I 15	5	

CAVALERIE ET CAVALERIE LÉGÈRE.

DÉSIGNATION du GRADE.	Présence au corps.	Rations de comestibles.	Militaires isolés.	Militaires à l'hôpital	Fourrage.
	l. s. d.		l. s. d.	l. s. d.	
Chef de Brigade.....	22	3	23 10	17 10	4
Chef d'Escadron.....	16	2	17	12	3
Quartier-Maître-Trésorier	6 10	2	7 10	5 10	2
Adjudans-Sous-Officiers...	2 10 6	1	3	1	1
Artiste Vétérinaire.....	1 11	1	2 5	8	1
Sellier.....	1 11	1	2 5	8	
Armurier-Eperonnier.....	1 11	1	1 15	1	
Tailleur.....	13	1	1 10	3	
Bottier.....	13	1	1 10	3	
Culottier.....	13	1	1 10	3	
Capitaine.....	9 10	2	10 10	7 10	3
Lieutenant.....	6	2	7	5	2
SousLieutenant.....	5	2	6	4	2

Cavalliers.	Mar. des-Logis en chef.	1	14		1		2	5		8		1
	Maréchal-des-Logis...	1	11		1		2	5		8		1
	Brigadier-Fourrier	1	5		1		1	15		5		1
	Brigadier.....	2	11	6	1		1	15		5		1
	Appointé.....		13	3	1		1	10		2		1
	Carabinier		13		1		3	10		3		1
	Trompette	1	9		1		1	5		8		1
Adjudans-sous-Officiers..		2	9		1		2		1			1
Artiste Vétérinaire.....		1	9	6	1		2	5		8		1
Sellier		1	9	6	1		2	5		8		
Armurier-Eperonnier.....			19	6	1		1	15		5		
Veilleur.....			11	6	1		1	10		3		
Bottier			11	6	1		1	10		3		
Culottier.....			11	6	1		1	10		3		
Cavallerie.	Mar. desiLogis en chef.	1	12	6	1		2	5		8		1
	Maréchal-des-Logis...	1	9	6	1		2	5		8		1
	Brigadier-fourrier,....	1	3	6	1		1	15		5		1
	Brigadier		19		1		1	15		5		1
	Appointé.....		11	9	1		1	10		3		1
	Cavalier.....		11	6	1		1	10		3		1
	Trompette.....	1	7	6	1		2	5		8		1

ARTILLERIE A PIED.

DÉSIGNATION du GRADE.	Présence au corps.	Rations de comestibles.	Militaires isolés.	Militaires à l'hôpital.	Fourrag.
	l. s. d.		l. s. .	. s. d.	
Chef de Brigade.....	22	3	23 10	17 10	4
Chef de Bataillon.....	16	2	17	12	3
Quartier-Maître	6 10	2	7 10	5 10	2
Adjudant sous-Officier(1).	2 19	1	3 10	1 10	
Tambour-Major	2 8 6	1	3	1	
Caporal-Tambour.....	1 7 6	1	2 5	10	
Musicien	1	1	2	7	
Chef Armurier.....	19	1	2	7	
Chef Tailleur.....	11 6	1	1 15	5	
Chef Cordonnier.....	11 6	1	1 15	7	
Capitaine de 1ere classe....	10 5	2	11 5	8 5	3

100

Idem, de 2e classe.....	9	10		2		10	10		7	10		3
Idem, de 3e classe.....	8	15		2		9	15		6	15		3
Idem, de 4e classe.....	7	10		2		8	10		5	10		3
Idem, de 5e classe.....s.	6	5		2		7	5		4	15		3
Lieutenant de 1ere classe..	5	15		2		6	15		4	15		2
Idem, de 2e classe.....	5	10		2		6	10		4	10		2
Second Lieutenant,.....	5			2		6			4			2
Sergent-Major.....	2	8	6	1		3			1			
Sergent.....	1	17	6	1		2	10			15		
Caporal Fourrier.....	1	9		1		2	5			10		
Caporal.....	1	6		1		2	5			10		
Appointé.....		17	6	1		1	15			5		
Canonniers, Artificiers et Ouvriers de 1ere classe..		16	6	1		1	15			5		
Idem, de 2e classe.....		13		1		1	15			5		
Canonniers de 1ere classe.		15		1		1	15			5		
Idem, de 2e classe.....		11	6	1		1	15			5		
Tambour.....	1			1		2				7		

(1) L'Adjudant-Major comme le Capitaine de la classe dans laquelle il se trouvera placé suivant son rang d'ancienneté.

OFFICIERS D'ARTILLERIE ATTACHÉS AU SERVICE DES PLACES.

DÉSIGNATION du GRADE.	Présence au corps.	Rations de comestibles.	Militaires isolés.	Militaires à l'hôpital.	Fourrage
	l. l. d.		l. s. d.	l. l. d.	
Commandant d'Artillerie.	31 5	3	32 15	26 15	4
Commandant des Elèves..	27 10	3	29	23	4
Directeur des Manufact...	27 10	3	29	23	4
Idem, des Arsenaux de construction.....	27 10	3	29	23	4
Premier Directeur de l'artillerie.....	27 10	3	29	23	4
Idem, dans les places.....	24	3	25 10	19 10	4
Commandant en second des Elèves.....	14 10	2	15 10	10 10	3
Sous-Directeur des manufactures d'armes...	14 10	2	15 10	10 10	3

Idem, Sous-Directeur.....	13		2		11		9	3
Capitaine aux Manufactures.....	10	5	2		11	5	8 5	3
Idem, des Eleves.....	9	10	2		10	10	7 10	3
Idem, de 3° classe.....	8	15	2		9	15	6 15	3
Idem, de 4e classe.....	7	10	2		8	10	5 10	3
Elèves sous-Lieutenant...	4		1		4	10	2 10	

COMPAGNIES DE GUIDES.

Capitaine.....	11	10	2		12	10	9 10	3
Lieutenant.....	6	10	2		7	10	5 10	2
Maréchal-des-Logis.....	3	2	1		3	10	1 10	1
Brigadier.....	2	8 6	1		3		1	1
Guide.....	1	19	1		2	10	15	1

BATAILLONS DE SAPEURS.

DÉSIGNATION du GRADE.	Présence au corps.	Rations de comestibles.	Militaires isolés.	Militaires à l'hôpital.	Fourrag
	l. s. d.		l. s. d.	l. s. d.	
Chef de Bataillon.....	15 10	2	16 10	11 10	2
Adjudant-Major.....	9	1 & demi.	9 15	6 15	1
Quartier-Maître,.....	6 10	2	7 10	5 10	1
Caporal-Tambour.....	1 10	1	2 5	7	
Chefstailleur & cordonnier	14 6	1 & demi.	1 15	5	
Capitaine.....	9	1 & demi.	9 15	6 15	
Lieutenant.....	5 10	1 & demi.	6 5	4 5	
Sous-Lieutenant.....	4 5	1	5	3	
Sergent-Major.....	2 1	1	1 10	10	
Sergent,.....	1 13 6	1	2 10	10	
Caporal-Fourrier,.....	1 8	1	2 5	7	
Caporal.....	1 5	1	2 5	7	

Ouvriers en fer & en bois.	15		1			1 15		5		
Sapeurs	14	6	1			1 15		5		
Tambour	17		1			1 15		5		

COMPAGNIES D'OUVRIERS.

Capitaine de 1ere classe	10	5		2		11	5	8	5	3
Idem, de 2e classe	9	10		2		10	10	7	10	3
Idem, de 4e classe	7	10		2		8	10	5	10	3
Idem, de 5e classe	6	5		2		7	5	4	15	3
Lieutenant de 1ere classe	5	15		2		6	15	4	15	2
Idem, de 2e classe	5	10		2		6	10	4	10	2
Second Lieutenant	5			2		6		4		2
Sergent-Major	2	18	6	1		3	10	1	10	
Sergent	1	17	6	1		2	10		15	
Caporal-Fourrier	1	14	6	1		2	5		10	
Caporal	1	11	6	1		2	5		10	
Appointé	1	4	3	1		1	15		5	
Ouvrier de 1ere classe	1	3	6	1		1	15		5	
Idem, de 2e classe		19		1		1	15		5	
Apprentif		16		1		1	15		5	
Tambour	1			1		2			7	

COMPAGNIES DE CANONNIERS VOLONTAIRES,

DÉSIGNATION du GRADE.	Présence au corps.	Rations de comestibles.	Militaires isolés.	Militaires à l'hôpital.	Fourrag.
	l. s. d		l. s. d.	l. s. d.	
Capitaine Commandant ..	9 10	2	10 10	7 10	3
Capitaine en second.....	7	2	8	5	3
Premier Lieutenant.....	5 10	2	6 10	4 10	2
Second Lieutenant.....	5	2	6	4	2
Sergent-Major.....	2 8 6	1	3	1	
Sergent.....	1 17 6	1	2 10	15	
Caporal-Feurrier.....	1 9	1	2 5	10	
Capora.....	1 6	1	2 5	10	
Appointé.....	17 6	1	1 15	5	
Canonnier de 1ere classe...	15	1	1 15	5	
Idem, de 2e classe.....	11 6	1	1 15	5	
Tambour.....	1	1	2	7	

Général en Chef.....	135	2	//	//	12
Idem, de Division.....	68	8	//	//	8
Idem, de Brigade.....	41	6	//	//	6
Adj.-Gén. Chef de Brigade.	22	3	23 10	17 10	4
Idem. de Bataillon ou d'Escadron...	16	2	17	12	3
Adjoint aux Adjudans-Généraux ayant grade de Capitaine.....	12 10		13 10	10 10	3
Idem, de Lieutenant.....	8 5		9 5	7 5	2
Idem, de Sous-Lieutenant.	7 10	2	8 10	6 10	2
Aide-de-Camp ayant grade de Chef de Brigade.....	22	3	23 10	17 10	4
Idem, de Chef de Bataillon ou d'Escadron.....	16	2	17	12	3
Idem, de Capitaine.....	12 10	2	13 10	10 10	3
Idem, de Lieutenant.....	8 5	2	9 5	7 5	2
Idem, de Sous-Lieutenant.	7 10	2	8 18	6 10	2

AVIS AU PUBLIC.

Au dépôt général des drogueries étrangères, rue Thionville, ci-devant Dauphine, chez le Citoyen *Steinacher*, apothicaire, n°. 84, se vendent les véritables drogueries etrangères, dont les bons effets sont connus, et qui sont tirées directement des auteurs : comme, les tablettes pectorales du beaume de Tolu de Gréenhough, à 25 liv. la boête. — Teinture de Gréenhough pour nettoyer les dents, 10 liv. le flacon. — Opiat de Marsan pour blanchir les dents et raffermir les gencives, 25 liv. le pot — Teinture de Kirchstein, pour soulager, en un instant, les maux de dents, 10 liv. le flacon. — Magnesie anglaise, sous la forme de petits cailloux, ou en poudre, 100 livres la boête. — Elixir stomachique d'Hoffmann, préparé avec le vind'Hongrie ; 20 liv. — Eau de Cologne de Farina, 4 liv. le flacon. — La poudre de Hemel pour les maladies des chiens, 6 liv. — La pomade de Schaur pour faire croître et multiplier les cheveux, 50 liv. le pot. Essence de sureau, pour rendre le tabac agréable et salutaire, 15 liv. le flacon. — Eau fondante de Switon ; elle est le meilleur purgatif, 5 l. dans la bouteille de pinte. — Poudre de propreté de Steinacher, connue depuis 20 ans sous le nom de Kaif, 25 liv. la douzaine. Pour que le public ne soit pas victime de la mauvaise-foi des contrefacteurs, il est averti de faire attention au n°. 84. On prie d'affranchir les lettres, ou elles resteront sans reponse *Les prix des Articles ne sont que momentanés. Ils peuvent augmenter ou diminuer selon les circonstances.*

ÉCLIPSES.

Il y aura dans l'Année bissextile 1796 quatre Eclipses, savoir trois de Soleil et une de Lune; de toutes ces Eclipses aucune ne sera visible à Paris.

Première Eclipse de Soleil le 20 Nivôse An IVe. *ou* 10 Janvier 1796. Elle sera centrale et annulaire au lever du Soleil, à 44 dég. 50 m. de longit. et 0 dég. 30 m. de latit. Australe.

Seconde Eclipse de Soleil le 16 Messidor An IVe, *ou* 4 Juillet 1796. Elle sera centrale et totale au lever du Soleil, à 141 dég. 45 m. de longit. et 12 dég. 42 m. de latit. Boreale.

Troisième Eclipse de Soleil le 9 Nivôse de l'An Ve, *ou* 29 Décembre 1796. Elle sera centrale et annulaire au lever du Soleil, à 18 dég. 56 min. de longit. et 35 dég. 30 min. de latit. Australe.

Eclipse de Lune le 24 Frimaire An Ve. *ou* 24 Décembre 1796.

PRAIRIAL. MAI ET JUIN.

Ainsi nommé, parce que dans ce mois sont la fécondité riante & la récolte des prairies.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 prim.	vend	20	Austrégésil	
2 duodi	same	21	Hospice	☉ P. L. le 2, à 6 h. 52 m. du matin.
3 tridi.	1 *D.*	22	*Trinité*	
4 quart	lundi	23	ste Julie	
5 quint	mard	24	Didier	
6 sexti.	merc	25	Donatien	
7 septi.	jeudi	26	FÊTE-DIEU	
8 octid	vend	27	Jean, Pape.	
9 noni.	same	28	Germain	
10 *Déca.*	2 *D.*	29	Maximin	☾ D. Q. le 10, à 9 h. 46 m. du matin.
11 prim.	lundi	30	Hubert	
12 duodi	mard	31	ste Pétronil	
13 tridi.	merc	1	Pamphil	
14 quart	jeudi	2	Oct. F.-D.	
15 quin.	vend	3	ste Clotide	
16 sextil	same	4	Optat	
17 septi.	3 *D.*	5	Boniface	● N. L. le 17, à 4 h. 14 m. du matin.
18 octid	lundi	6	Norbert	
19 noni.	mard	7	Paul	
20 *Déca.*	merc	8	Médard	
21 prim.	jeudi	9	Prime	
22 duodi	vend	10	Landry	
23 tridi.	same	11	Barnabé	☽ P. Q. le 23, à 9 h. 42 m. du soir.
24 quart	4 *D.*	12	Basilide	
25 quint	lundi	13	Ant. de P.	
26 sexti.	mard	14	Ruffin	
27 septi.	merc	15	Guy	
28 octid	jeudi	16	Fargeau	
29 noni.	vend	17	Avit	
30 *Déca*	same	18	Marine	

IXe MOIS. Signe, les Gémeaux ♊.

Le Soleil aux ♊ le 30 du prec., à 10 h. 3 m. du soir.

Jours du M.	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.		Jours de l.	Lever de la L. H.	M.	Couc. de la L. H.	M.
1	4	17	7	44	20	Bor. ♊	11	23	0 Soir.	24	3 Matin	58
2	4	16	7	45	20		23	24	7	29	4	22
3	4	15	7	46	20		34	25	8	32	5	49
4	4	14	7	47	20	☉	46	26	9	32	5	20
5	4	13	7	48	20		56	27	10	26	6	0
6	4	11	7	49	21		6	28	11	13	6	46
7	4	10	7	50	21		18	29	11	54	7	37
8	4	9	7	51	21		27	30	Matin		8	36
9	4	8	7	52	21		36	1	0	29	9	42
10	4	7	7	53	21		46	2	0	58	10	49
11	4	7	7	54	21		55	3	1	23	11	52
12	4	6	7	55	22		3	4	1	47	1 Soir.	11
13	4	5	7	56	22		11	5	2	9	2	16
14	4	4	7	56	22		19	6	2	31	3	43
15	4	4	7	57	22		26	7	2	57	5	4
16	4	3	7	58	22		33	8	3	25	6	20
17	4	2	7	58	22		39	9	4	2	7	46
18	4	1	7	59	22		45	10	4	48	9	9
19	4	1	8	0	22		51	11	5	46	10	9
20	4	0	8	0	22		56	12	6	52	11	0
21	4	0	8	1	23		1	13	8	6	11	40
22	3	59	8	1	23		6	14	9	21	Matin	
23	3	59	8	2	23		10	15	10	37	0	11
24	3	58	8	2	23		13	16	11	47	0	38
25	3	58	8	2	23		16	17	0 Soir.	56	1	0
26	3	58	8	3	23		19	18	2	4	1	19
27	3	57	8	3	23		22	19	3	8	1	40
28	3	57	8	3	23		24	20	4	13	2	0
29	3	57	8	3	23		25	21	5	18	2	23
30	3	57	8	3	23		26	22	6	20	2	49

MESSIDOR. JUIN ET JUILLET.

Du mot latin *Messis*, moisson qui se fait dans ce mois.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune
1 prim.	5 *D.*	19	Gervais	☉ P. L. le
2 duo.	lundi	20	Silvere	1, à 9 h.
3 tridi.	mard	21	Leufroi	28 m. du
4 quart	merc	22	Paulin	soir.
5 quint	jeudi	23	*Vig.-jeûne*	
6 sext.	vend	24	Nat. S. J. B.	
7 sept.	same	25	Prospere	
8 octid	6 *D.*	26	Babolein	
9 non.	lundi	27	Ladislas	☽ D. Q. le
10 *Déc.*	mard	28	*Vig.- jeûne*	9, à 7 h.
11 prim.	merc	29	S. P. S. P.	54 m. du
12 duo.	jeudi	30	Com. Paul	soir.
13 tridi.	vend	1	Martial	
14 quart	same	2	Visitation	
15 quint	7 *D.*	3	Anatole	
16 sext.	lundi	4	Tr. Martin	● N. L. le
17 sept.	mard	5	ste Zoé	16, à 11 h.
18 octid	merc	6	Tranquillin	11 m. du
19 non.	jeudi	7	sre Aubierg	matin.
20 *Déc.*	vend	8	ste Elisabet	
21 prim.	same	9	Cyrille	
22 duo.	8 *D.*	10	ste Félicite	
23 tridi	lundi	11	Tra. Benoît	☽ P. Q. le
24 quart	mard	12	Gualbert	23, à 9 h.
25 quint	merc	13	Tuniaf	22 m. du
26 sext.	jeudi	14	Isaac Bon.	matin.
27 sept.	vend	15	Henri	
28 octid	same	16	Eustache	
29 non.	9 *D.*	17	ste Spérat.	
30 *Déc.*	lundi	18	T. d'Aquin	

Xe MOIS. Signe, l'Ecreviſſe ♋. (Eté).

Le Soleil à ♋ le 2 à 6 h. 45 m. du matin.

Jours	Lever du Sol	Couc. du Sol	Décli. du Sol		Jours	Lever de la L.	Couc. de la L.
	H. M.	H. M.	D. M.			H. M.	H. M.
1	3 57	8 3	23 27	Bor.	23	7 Soir. 21	3 Matin 18
2	3 57	8 3	23 27		24	8 17	3 54
3	3 57	8 3	23 27		25	9 7	4 38
4	3 57	8 3	23 27		26	9 50	5 28
5	3 57	8 3	23 26		27	10 26	6 25
6	3 57	8 3	23 25		28	10 56	7 28
7	3 57	8 3	23 23		29	11 22	8 34
8	3 57	8 3	23 21		1	12 45	9 41
9	3 58	8 2	23 18		2	Matin 10	12
10	3 58	8 2	23 15		3	0 8	0 Soir. 2
11	3 58	8 2	23 12		4	0 30	1 17
12	3 59	8 1	23 8		5	0 52	2 28
13	3 59	8 1	23 4		6	1 18	3 53
14	3 59	8 0	22 59		7	1 48	5 13
15	4 0	8 0	22 54		8	2 28	6 32
16	4 0	7 59	22 49		9	3 20	7 43
17	4 1	7 58	22 43		10	4 21	8 42
18	4 2	7 58	22 37		11	5 34	9 28
19	4 2	7 57	22 30		12	6 52	10 3
20	4 3	7 56	22 23		13	8 12	10 35
21	4 4	7 56	22 16		14	9 26	10 59
22	4 5	7 55	22 8		15	10 36	11 20
23	4 5	7 54	22 0		16	11 46	11 39
24	4 6	7 53	21 52		17	0 Soir. 58	Matin 0
25	4 7	7 52	21 43		18	1 59	0 0
26	4 8	7 51	21 33		19	3 3	0 23
27	4 9	7 50	21 24		20	4 9	0 48
28	4 10	7 40	21 14		21	5 9	1 16
29	4 11	7 48	21 4		22	6 6	1 40
30	4 12	7 47	20 52		23	7 6	2 36

THERMIDOR. JUILLET ET AOUT.

Du mot latin *Therma*, Thermes, chaleur tout à la fois solaire & terrestre, qui embrâ e l'air & les eaux pendant ce mois.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 prim.	mard	19	Vinc. de P.	○ P. L. le
2 duod	merc	20	ste Margue.	1, à 1 h.
3 tridi	jeud	21	Victor	20 m. du
4 quart	vend	22	ste Magdel.	soir.
5 quint	fame	23	Appollinai.	
6 sexti.	10 *D.*	24	ste Christi.	
7 septi.	lundi	25	Jacques	
8 octid	mard	26	Christophe	
9 noni.	merc	27	ss. Géorée	☾ D. Q.
10 *Déca.*	jeudi	28	ste Anne	le 9, à 3 h.
11 prim.	vend	29	Loup	27 minut.
12 duod	fame	30	ss. Abdon	du mat.
13 tridi.	11 *D.*	31	Germain	
14 quart	lundi	1	Pierre-ès-L.	
15 quint	mard	2	Etienne	● N. L. le
16 sexti	merc	3	Inv. Etienn.	15, à 6 h.
17 septi.	jeudi	4	Dominique	43 m. du
18 octid	vend	5	Yon	soir.
19 noni.	fame	6	Trans. N.S.	
20 *Déca.*	12 *D.*	7	Susc. de C.	
21 prim.	lundi	8	Justin	
22 duod	mard	9	Romain	
23 tridi.	merc	10	Laurent	☽ P. Q.
24 quart	jeudi	11	St de la C.	le 23, à 0
25 quint	vend	12	ste Claire	18 m. du
26 sexti.	fame	13	*Vigile-jeûn.*	matin.
27 septi.	13 *D.*	14	ss. Hippoly.	
28 octid	lundi	15	ASSOMPT.	
29 noni.	mard	16	Roch	
30 *Déca.*	merc	17	Mammès	

XIe MOIS. Signe, le Lion ♌.

Le Soleil au ♌ le 3 à 5 h. 39 m. du soir.

J. du M.	Lever du Sol	Couc. du Sol	Décli. du Sol	J. de l.	Lever de la L.	Couc. de la L.
	H. M.	H. M.	D. M		H. M.	H. M.
1	4 13	7 40	20 Bor. 42	24	7 Soir 16	3 Matin 19
2	4 14	7 45	20 30	25	8 25	4 11
3	4 15	7 44	20 19	26	8 57	5 16
4	4 16	7 43	20 7	27	9 25	6 21
5	4 18	7 42	19 54	28	9 51	7 28
6	4 19	7 40	19 42	29	10 12	8 38
7	4 20	7 39	19 28	1	10 33	9 48
8	4 21	7 38	19 15	2	10 55	11 0
9	4 23	7 37	19 1	3	11 18	0 Soir 15
10	4 24	7 35	18 47	4	11 40	1 31
11	4 25	7 34	18 33	5	Matin	2 50
12	4 27	7 33	18 18	6	0 21	4 9
13	4 28	7 31	18 3	7	1 4	5 20
14	4 29	7 30	18 48	8	2 0	6 24
15	4 31	7 28	17 33	9	3 6	7 14
16	4 32	7 27	17 17	10	4 17	7 58
17	4 34	7 25	17 1	11	5 41	8 30
18	4 35	7 24	16 44	12	7 0	8 58
19	4 37	7 23	16 18	13	8 17	9 22
20	4 38	7 21	16 11	14	9 28	9 43
21	4 40	7 19	15 54	15	10 39	10 4
22	4 41	7 18	15 36	16	11 46	10 27
23	4 43	7 17	15 18	17	Soir 54	10 50
24	4 44	7 15	15 1	18	1 59	11 16
25	4 46	7 13	14 52	19	3 1	11 49
26	4 47	7 12	14 24	20	4 1	Matin
27	4 49	7 10	14 5	21	4 56	0 28
28	4 50	7 9	13 46	22	5 44	1 14
29	4 52	7 7	13 27	23	6 26	2 8
30	4 54	7 5	13 8	24	7 1	3 8

FRUCTIDOR. Aout & Septembre.

Du mot latin *Fructus*, fruits que le soleil murit pend nt ce mois.

Jours des Décades.	Jours de la Semaine	Noms des Saints.	Phases de la Lune.
1 prim.	jeudi 18	ste Hélène	☉ P. L.
2 duod	vend 19	ouis, év.	le 1, à 3
3 tr di.	ame 2	Bernard	h. 32 m.
4 quart	4 *D.* 21	Privat	du mat.
5 quint	undi 22	Symphorie.	
6 sexti.	mard 2.	Sidoine	
7 septi.	merc 4	barthélemi	
8 octid	jeudi 25	Louis, r.	☾ D. Q.
9 noni.	vend 26	Zephirin	le 8, à 9
10 *Déca.*	ame 27	Césaire	h. 39 m.
11 prim.	1 *D.* 28	Augustin	du mat.
12 duod	lundi 29	Ovide	
13 tridi.	mard 3	Fiacre	
14 quart	merc 31	Leu, Gilles	
15 quint	jeudi 1	Lazare	● N. L.
16 sexti.	vend 2	re oire	le 15, à 3
17 septi.	ame 3	Marcel	h. 6 m
18 octid	16 *D.* 4	Bertin	du mat.
19 noni.	lundi 5	Onesiphon.	
20 *Déca.*	ard 6	Cloud	
21 prim.	merc 7	*Nativ. N.S.*	
22 duod	jeudi 8	Omer	☽ P. Q.
23 tridi.	vend 9	Nicolas	le 22, à 6
24 quart	ame 10	Patient	h. 1 min.
25 quint	17 *D.* 11	Serdot	du soir.
26 sexti.	lundi 12	Maurille	
27 septi.	mard 13	Exal. ste C.	☉ P. L.
28 octid	merc 14	Nicomède	le 30 à 4
29 noni.	jeudi 15	Cyprien	h. 23 m.
30 *Déca.*	vend 16	Rochelle	du soir.

XIIe MOIS. Signe, la Vierge ♍.

Le Soleil à la ♍ le 5 à 0 h. 5 m. du mat.

J. du M.	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.		J. de L.	Lever de la L H.	M.	Couc. de la L H.	M.
1	4	55	7	4	12	49	Bor.	25	7	31	4	Matin 14
2	4	57	7	2	12	29		26	7	55	5	23
3	4	59	7	0	12	9		27	Soir. 8	19	6	32
4	5	0	6	59	11	49		28	8	41	7	45
5	5	2	6	57	11	29		29	9	3	8	58
6	5	4	6	55	11	8		30	9	26	10	11
7	5	5	6	54	10	48		1	9	54	11	26
8	5	7	6	52	10	27		2	10	25	0	14
9	5	9	6	50	10	6		3	11	3	2	Soir. 0
10	5	11	6	49	9	45		4	11	52	3	12
11	5	12	6	47	9	23		5	Matin		4	16
12	5	14	6	45	9	2		6	0	54	5	13
13	5	16	6	43	8	40		7	2	4	5	58
14	5	17	6	42	8	19		8	3	25	6	33
15	5	19	6	40	7	57		9	4	41	7	3
16	5	21	6	38	7	35		10	5	57	7	19
17	5	23	6	36	7	13		11	7	14	7	52
18	5	24	6	35	6	50		12	8	26	8	12
19	5	26	6	33	6	28		13	9	34	8	33
20	5	28	6	31	6	6		14	10	44	8	57
21	5	30	6	29	5	43		15	11	41	9	24
22	5	31	6	28	5	20		16	0	Soir. 58	9	55
23	5	33	6	26	4	58		17	2	0	10	31
24	5	35	6	24	4	35		18	2	57	11	15
25	5	37	6	22	4	19		19	3	47	Matin	
26	5	38	6	21	3	49		20	4	30	0	5
27	5	40	6	19	3	26		21	5	9	1	2
28	5	42	6	17	3	3		22	5	41	2	7
29	5	44	6	15	2	40		23	6	6	3	1
30	5	46	6	14	2	16		24	6	31	4	2

JOURS COMPLÉMENTAIRES. SEPTEMB.

JOURS Complém.	JOURS de la Semaine	NOMS des Saints.	Phase de la Lune.
1 prim d	lame 17	L mb.rt	
2 duodi	18 *D.* 18	Chrysostô.	
3 tridi	lundi 19	ss Jan ier	
4 quart.	mard 20	Eustache	
5 quint.	merc 21	4 *Tems.*	

DÉCLINAISON de l'aiguille aimantée: Observation Météorologique, faite à l'Observatoire de Paris, pour la IIIe Année républicaine, heure de midi.

VARIATION DE LA BOUSSOLE (1).

Vendém.		*Brumaire.*		*Frimaire.*		*Nivôse.*	
J.		J.	M.	J.	M.	J.	M.
1	42	1	45	1	48	1	51
5	46	5	48	5	48	5	51
10	43	10	48	10	43	10	53
15	44	15	46	15	48	15	47
20	48	20	46	20	51	20	53
25	44	25	46	25	54	25	52
30	47	30	47	30	52	30	54

(1) Les degrés n'ont pas varié; chaque jour est de 21 degrés; la variation n'est que pour les minutes. J. M. veut dire Jours & Minutes.

JOURS COMPLÉMENTAIRES.

Vend.	Lever du Sol		Couc du Sol		Décli. du So		Vend.	Lever de la L		Couc. de la L	
	D.	M.	H.	M.	D.	M.		H.	M.	H.	M.
1	5	47	6	12	1	53	25	0	12	5	39
2	5	49	6	10	1	30	26	7	15	6	52
3	5	51	6	8	1	6	27	7	43	8	7
4	5	53	6	6	0	43	28	8	5	9	24
5	5	54	6	5	0	20	29	8	26	10	44

Soir. Matin.

SUITE de la Déclinaison de l'Aiguille aimantée.

Pluviôse.		*Ventôse.*		*Germinal.*		*Floréal.*	
J.	M.	J.	M.	J.	M.	J.	M.
1	53	1	52	1	55	1	50
5	52	5	57	5	54	5	58
10	51	10	54	10	50	10	50
15	52	15	55	15	57	15	56
20	51	20	54	20	54	20	50
25	51	25	56	25	55	25	48
30	56	30	49	30	52	30	40

Prairial.		*Messidor.*		*Thermido.*		*Fructidor.*	
J.	M.	J.	M.	J.	M.	J.	M.
1	50	1	39	1	48	1	41
5	47	5	35	5	49	5	40
10	48	10	36	10	51	10	48
15	49	15	45	15	46	15	39
20	48	20	49	20	46	20	49
25	48	25	49	25	46	25	47
30	45	30	51	30	52	39	40

1er jour Complémentaire, 21 deg. 48 min.

AN Vᵉ DE LA RÉPUB. SUITE DE 1796.
VENDEMIAIRE. SEPTEMBRE ET OCTOB.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine		NOMS des Saints.	Phises de la Lune.
1 primid	jeudi	22	Maurice	
2 duodi	vend	23	ste Thècle	☾D. Q. le 2, à 3 h. 39 m. du soir.
3 tridi	same	24	Andoche	
4 quart.	19 *D.*	25	Firmin	
5 quint.	lundi	26	ste Justine	
6 sextidi	mard	27	Côme	
7 septidi	merc	28	Céran	
8 octidi	jeudi	29	Michel	
9 nonidi	vend	30	Jérôme	●N. L. le 9, à 3 h 8 m. du soir.
10 *Décadi*	same	1	Remi	
11 primid	20 *D.*	2	ss. Anges	
12 duodi	lundi	3	Denys	
13 tridi	mard	4	François	
14 quart.	merc	5	ste Aure	
15 quint.	jeudi	6	Bruno	
16 sextidi	vend	7	Serge	
17 septidi	same	8	Démètre	☽P. Q. le 17, à 1 h. 43 m. du soir.
18 octidi	21 *D.*	9	*Denys*	
19 nonidi	lundi	10	Géréon	
20 *Décadi*	mard	11	Nicaise	
21 primid	merc	12	Wilfrid	
22 duodi	jeudi	13	Geraud	
23 tridi	vend	14	Calixte	
24 quart.	same	15	ste Thérèse	
25 quint.	22 *D.*	16	Gal	⊙P. L. le 25, à 4 h. 13 m. du matin.
26 sextidi	lundi	17	Cerboney	
27 septidi	mard	18	Luc, évan.	
28 octidi	merc	19	Savinien	
29 nonidi	jeudi	20	Sendon	
30 *Décadi*	vend	21	ste Ursule	

1er MOIS. Sigue, la Balance ♎. (*Aut.*)
Le Soleil à la ♎ le 5e iour complém. de l'an IVe, à 6 h. 38 m. du soir.

Jour	Lever du So. H.	M.	Coue du Sol H.	M.	Décli du Sol D.	M.		Jour	Lever de la L H.	M.	Coue de la L H.	M.	
1	5	56	6	3	0	3	Sud	30	9	10	0	0	Soir
2	5	58	6	1	0	26	Sud	1	9	53	1	14	
3	6	0	5	59	0	50	Sud	2	10	53	2	2	
4	6	2	5	57	1	13	Sud	3	Matin		3	19	
5	6	3	5	56	1	36	Sud	4	0	1	4	5	
6	6	5	5	54	2	0	Sud	5	1	12	4	42	
7	6	7	5	52	2	23	Sud	6	2	29	5	10	
8	6	9	5	50	2	47	Sud	7	3	46	5	39	
9	6	11	5	49	3	10	Sud	8	5	2	6	3	
10	6	12	5	47	3	33	Sud	9	6	1	6	24	
11	6	14	5	45	3	57	Sud	10	7	30	6	45	
12	6	16	5	43	4	20	Sud	11	8	38	7	9	
13	6	18	5	41	4	43	Sud	12	9	46	7	32	
14	6	20	5	40	5	16	Sud	13	10	52	8	0	
15	6	21	5	38	5	29	Sud	1	11	57	8	3	
16	6	23	5	36	5	52	Sud	15	Soir	56	9	15	
17	6	25	5	3	6	15	Sud	16	1	49	10	0	
18	6	27	5	32	6	38	Sud	17	2	36	10	57	
19	6	28	5	3	7	1	Sud	18	3	16	11	5	
20	6	30	5	29	7	22	Sud	19	3	49	Matin		
21	6	32	5	27	7	46	Sud	20	4	17	1	5	
22	6	34		25	8	8	Sud	21	4	41	2	14	
23	6	35	5	24	8	31	Sud	22	5	5	3	19	
24	6	37	5	22	8	54	Sud	23	5	26	4	39	
25	6	39	5	20	9	15	Sud	24	5	48	5	55	
26	6	41	5	19	9	37	Sud	25	6	13	7	12	
27	6	43	5	17	9	59	Sud	26	6	40	8	32	
28	6	44	5	15	10	20	Sud	27	7	16	9	53	
29	6	46	5	13	10	42	Sud	28	7	58	11	10	
30	6	48	5	12	11	3	Sud	29	8	54	0	23	

BRUMAIRE. OCTOB. ET NOVEMB.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine	NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	lame 22	Melon	☾ D. Q.
2 duodi	23 *D.* 23	Hilarion	le 1, à 10
3 tridi	lundi 24	Magloire	h. 31 m.
4 quart.	mard 25	ss. Crépin	du soir.
5 quinti.	merc 26	Rustique	
6 sextidi	jeudi 27	Frumence	
7 septidi	vend 28	Simon Jud.	
8 octidi	same 29	Faron	
9 nonidi	24 *D.* 30	Lucain	
10 *Décadi*	lundi 31	*Vigile-jeûn.*	
11 primid	mard 1	TOUSSAINT.	● N. L.
12 duodi	merc 2	*Les Morts.*	le 11, à 5
13 tridi	jeudi 3	Marcel.	h. 27 m.
14 quart.	vend 4	Charles	du mat.
15 quinti.	same 5	ste Bertide	
16 septidi	25 *D.* 6	Léonard	
17 sextid.	lundi 7	Willebrod	
18 octidi	mard 8	stes Reliq.	☽ P. Q.
19 nonidi	merc 9	Mathurin	le 18, à 9
20 *Décad.*	jeudi 10	Léon	h. 43 m.
21 primid	vend 11	Martin, é.	du mat.
22 duodi	same 12	Vram	
23 tridi	26 *D.* 13	Gondulf.	
24 quarti.	lundi 14	Martin, p.	
25 quinti.	mard 15	Eugène	
26 septidi	merc 16	Eucher	○ P. L.
27 sextidi	jeudi 17	Agnan	le 25, à 3
28 octidi	vend 18	ste Aude	h. 27 m.
29 nonidi	same 19	ste Elisabet	du soir.
30 *Décadi*	27 *D.* 20	Edmond	

IIe MOIS. Signe, le Scorpion ♏.

Le Sol. au ♏ le 1er, à 4 h. 37 m. du mat.

Mois	Lever du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du Sol D.	M.	Jours	Lever de la L. H.	M.	Couc. de la L. H.	M.
1	6	49	5	0	13	24	30	9	Soir 56	1	Soir 24
2	6	51	5	8	13	45	1	11	Soir 11	2	Soir 13
3	6	53	5	6	14	6	2	Matin		2	53
4	6	56	5	5	14	27	3	0	23	3	23
5	6	58	5	3	14	47	4	1	38	3	49
6	7	0	5	1	15	8	5	2	51	4	12
7	7	1	5	0	15	28	6	4	4	4	33
8	7	3	4	48	15	48	7	5	15	4	53
9	7	4	4	56	16	7	8	6	25	5	15
10	7	6	4	55	16	27	9	7	34	5	37
11	7	8	4	53	16	46	10	8	41	6	3
12	7	9	4	52	17	5	11	9	47	6	34
13	7	11	4	50	17	23	12	10	49	7	12
14	7	13	4	48	17	42	13	11	47	7	55
15	7	14	4	47	18	0	14	0	Soir 37	8	46
16	7	16	4	45	18	38	15	1	Soir 18	9	46
17	7	17	4	44	18	15	16	1	52	10	50
18	7	19	4	42	18	53	17	2	20	11	56
19	7	20	4	41	19	10	18	2	45	Matin	
20	7	22	4	39	19	26	16	3	8	1	5
21	7	23	4	38	19	43	20	3	29	2	16
22	7	25	4	36	19	59	21	3	50	3	31
23	7	26	4	35	20	15	22	4	13	4	46
24	7	27	4	34	20	30	23	4	39	6	7
25	7	29	4	32	20	46	24	5	11	7	28
26	7	30	4	31	21	0	25	5	51	8	50
27	7	31	4	29	21	15	26	6	41	10	7
28	7	33	4	28	21	29	27	7	43	11	15
29	7	34	4	27	21	43	28	8	53	0	Soir 9
30	7	35	4	26	21	56	29	10	9	1	Soir 50

FRIMAIRE. NOVEMBRE. ET DÉCEMBRE.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine	NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	lundi 21	Pré. N. D.	☾D. Q. le
2 duodi	mard 22	ste Cécile	1, à 7 h.
3 tridi	merc 23	Clement	11 m. du
4 quart.	jeudi 24	Severin	matin.
5 quint.	vend 25	ste Cather.	
6 sextidi	same 26	ste Gen. Ar.	
7 septidi	1 *D.* 27	*Avent*	
8 octidi	lundi 28	Sosthène	
9 nonidi	mard 29	Saturnin	●N. L. le
10 *Décad*	merc 30	André	8, à 10 h.
11 primid	jeudi 1	Eloi	47 m. du
12 duodi	vend 2	Xavier	soir.
13 tridi	same 3	Mirocle	
14 quart.	2 *D.* 4	ste Barbe.	
15 quint.	lundi 5	Sabas	
16 sextidi	mard 6	Nicolas	
17 septidi	merc 7	ste Fare	
18 octidi	jeudi 8	*Conception*	☽P. Q. le
19 nonidi	vend 9	ste Gorgon.	17, à 4 h.
20 *Décadi*	same 10	ste Valère	7 m. du
21 primid	*D.* 11	Fulcien	matin.
22 duodi	lundi 12	Damase.	
23 tridi	mard 13	ste Luce	
24 quart.	merc 14	4 *Tems*	○Pl. L. le
25 quint.	jeudi 15	Mesmil	24, 2 h.
26 sextidi	vend 16	ste Adelaïd.	22 m. du
27 septidi	same 17	ste Olympia	matin.
28 octidi	3 *D.* 18	Gratien	☾D. Q. le
29 nonidi	lundi 19	ste Meutis	30, à 6 h.
30 *Décadi*	mard 20	Poligone	21 m. du
			soir.

IIIe MOIS. Signe. le Sagittaire ♐.

Le Soleil au ♐ le 1er, à 53 min. du mat.

J. du M.	Leve du Sol H.	M.	Couc. du Sol H.	M.	Décli. du So D.	M.	J. de L.	Lever de la L H.	M.	Couc. de la L. H.	M.
1	7	36	4	24	23	Austral.	30	11	26	1	Soir. 27
2	7	38	4	23	20		1	Matin		1	54
3	7	39	4	22	20		2	0	39	2	16
4	7	40	4	21	20	4	3	1	51	2	36
5	7	41	4	20	20	5	4	3	0	2	57
6	7	42	4	19	21	9	5	4	11	3	16
7	7	43	4	18	21	20	6	5	17	3	37
8	7	44	4	17	21	30	7	6	26	4	2
9	7	45	4	16	21	40	8	7	32	4	20
10	7	46	4	15	21	50	9	8	25	5	4
11	7	47	4	14	21	50	10	9	33	5	46
12	7	47	4	13	22	7	11	10	21	6	33
13	7	48	4	12	22	17	12	11	9	7	28
14	7	49	4	11	22	27	13	11	27	8	29
15	7	50	4	11	22	31	14	0	Soir. 16	9	34
16	7	50	4	10	22	38	15	0	41	10	41
17	7	51	4	9	22	44	16	1	4	11	49
18	7	52	4	9	22	51	17	1	23	Matin	
19	7	52	4	8	22	56	18	1	44	0	58
20	7	53	4	8	23	1	19	2	5	2	10
21	7	53	4	7	23	6	20	2	27	3	26
22	7	53	4	7	23	10	21	2	55	4	46
23	7	54	4	6	23	14	22	3	30	6	8
24	7	54	4	6	23	17	23	4	15	7	28
25	7	54	4	6	23	20	24	5	12	8	42
26	7	55	4	6	23	23	25	6	20	9	40
27	7	55	4	5	23	24	26	7	38	10	37
28	7	55	4	5	23	26	27	8	58	11	15
29	7	55	4	5	23	27	28	10	15	11	46
30	7	55	4	5	23	2	29	11	20	0	Soir.

FIN DE L'ANNEE 1796. NIVOSE. Décime.

JOURS des Décades.	JOURS de la Semaine	NOMS des Saints.	Phases de la Lune.
1 primid	merc 21	Thomas	
2 duodi	jeudi 22	Ischirion	
3 tridi	vend 23	Yves	
4 quart.	same 24	*Vigile-jeûne*	
5 quint.	*Dim.* 25	NOEL.	
6 sextidi	lundi 26	*Etienne*	
7 septidi	mard 27	*Jean, évang.*	● N. Lune le 8, à 5 h. 8 min. du soir.
8 octidi	merc 28	ss. Innocens	
9 nonidi	jeudi 29	Thomas C.	
10 *Décadi*	vend 30	ste Colomb	
11 primid	same 31	Sylveſtre.	

FÊTES MOBILES.

POUR L'AN DE J. C. BISSEXTILE 1796.

La Septuagéſime, le 24 Janvier.
Les Cendres, le 10 Février.
PAQUES, le 27 Mars.
Rogations, les 2, 3 & 4 Mai.
L'Aſcenſion, le 5 Mai.
PENTECOTE, le 15 Mai.
Trinité, le 22 Mai.
Fête-Dieu, le 26 mai.
L'Avent, le 27 Novembre.
De l'Epiphanie à la Septuag. 2 Dimanches.
Entre la Pentecôte & l'Avent, 27 Dimanc.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'Or..... 14.
Epacte..... XX.
Cycle Solaire..... 13.
Indiction Romaine..... 14.
Lettres Dominicales..... C. B.

IVe. MOIS. Sienne. le Capricorne ♑.

Le Soleil au ♑ le 30 préc., à 1 h. 16 m. du soir.

J. Mnp.	Lever du Sol H. M.	Couc. du Sol H. M.	Décli. du Sol D. M.	Diff.	Lever de la L H. M.	Couc. de la L H. M.
1	7 55	4 55	23 Aust. 27	30	Matin	0 32
2	7 55	4 55	23 27	1	0 40	0 52
3	7 55	4 55	23 26	2	1 48	1 12
4	7 55	4 55	23 25	3	2 59	1 31
5	7 54	4 55	23 23	4	4 4	1 53
6	7 54	4 6	23 20	5	5 9	2 19
7	7 54	4 6	23 18	6	6 14	2 51
8	7 53	4 6	23 14	7	7 16	3 31
9	7 53	4 7	23 11	8	8 7	4 15
10	7 52	4 7	23 6	9	8 56	5 10
11	7 52	4 8	23 2	10	9 34	6 9

QUATRE-TEMS.

Les 17, 19 et 20 Février.
Les 18, 20 et 21 Mai.
Les 14, 16 et 17 Septembre.
Les 14, 16 et 27 Décembre.

LES QUATRE SAISONS.

AUTOMNE, le sixième jour Complémentaire, de l'an troisième, (22 Septembre 1795,) à 4 h. 41 min. du soir.

HYVER, le 30 Frimaire de l'an quatrième, (21 Décembre 1795,) à 7 heures 24 min. du matin.

PRINTEMS, le 20 Ventôse, (19 Mars 1796, bissextile,) à 2 h. 3 min. du matin.

ÉTÉ, le 20 Messidor, (20 Juin,) à [illegible] h. 1 min. du matin.